

BLAGNAC

QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel n°3

*Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac
Siège Social - 7, rue Bacquié Fonade - 31700 BLAGNAC*

TABLE des MATIERES

Naître à Blagnac aux XVII^e et XVIII^e siècles	1
<i>Le nouveau-né et son espérance de vie</i>	
Le partage des biens communaux	13
Extraits des délibérations municipales	16
<i>2 avril 1793 et 25 prairial an II de la République</i>	
Histoire du domaine de Maniban	19
<i>(2^e partie)</i>	
Aspects de la contre-révolution à Blagnac et en Midi-Pyrénées	29
<i>(Suite du numéro 2)</i>	
Courrier des lecteurs	36

Responsable de Publication : Germaine Ricard

Comité de Rédaction : Alain Lauret - Suzanne Béret - Béatrice Boisard -
Daniel Bonzom - Henri-Robert Cazalé - Jeannette Weidknet

NAITRE A BLAGNAC aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles : le nouveau-né et son espérance de vie

Naître, n'est pas forcément vivre. Et comme l'a si justement fait remarquer l'historien P. Goubert en 1960 : "Ce n'est pas tout d'avoir des enfants, il faut savoir les garder. C'est tout le problème démographique de l'Ancien Régime".

Les registres paroissiaux de Blagnac ne démentent pas cette dure réalité des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles : la mortalité infantile très importante et surtout celle des nourrissons.

Ces registres débutent en 1621, mais sont très peu lisibles jusqu'en 1646 et ne font pas mention de l'âge jusqu'en 1650. De plus, les baptêmes et les mariages de 1782 à 1792 manquent. Aussi, pour que les résultats restent le plus près possible du réel, nous rendrons compte de la mortalité infantile de 1650 à 1780.

Le comptage n'est pas toujours très sûr car tous les démographes sont d'accord pour reconnaître que les prêtres ont quelquefois omis de noter certains décès et en particulier celui des jeunes enfants.

Nous ne pensons pas que les curés de Blagnac fassent exception et de plus des lacunes sont importantes surtout durant la décennie 1740-1749.

Mais ces registres constituent tout de même une richesse réelle et malgré les erreurs dues au sous-enregistrement ou aux manques ils nous apportent des informations très précieuses.

LA SEPULTURE DES PETITS INNOCENTS

Dominique Delort curé recteur de Blagnac écrit le 20 octobre 1668 : "Jean Rouy fils de Salomon âgé d'un quart d'heure a été enseveli proche la fontaine baptismale lequel endroit j'ay choisi pour enterrer les petits enfants qui mourront avant l'âge de discrétion conformément à l'intention de l'Eglise et du consentement toutefois de leurs parents".

Le 3 janvier 1673 il qualifie cet endroit de sépulture des petits Innocents : "Jeanne Fabien, fille à Jean et Jeanne Miegerville, âgée de 5 jours a été ensevelie à la sépulture des petits Innocents dans l'église de Blagnac".

Le fait de choisir la proximité des fonds baptismaux est très compréhensible puisque le baptême est considéré comme une deuxième naissance

et de nombreux bébés ou jeunes enfants ont dû avoir le triste privilège d'être enterrés à cet endroit.

La pratique d'ensevelir les morts dans l'église est courante. Le cimetière existe. Mais il semble que le défunt participera mieux aux prières récitées par les vivants, qu'il sera mieux protégé par le saint près duquel il a choisi d'être inhumé. Bien sûr de temps en temps, il faut sortir les ossements pour faire de la place. Mais à partir du début du XVIII^{ème} siècle on commence à comprendre et à dénoncer les graves inconvénients sur le plan sanitaire de l'entassement des corps dans l'église.

La pratique est interdite en 1776 par une ordonnance royale qui stipule dans son article premier que "nulle personne, ecclésiastique ou laïque, de quelque qualité, état et dignité qu'elle puisse être, à l'exception des archevêques, évêques, curés, patrons des églises et hauts justiciers et fondateurs de chapelles, ne pourra être enterré dans les églises, même dans les chapelles publiques ou particulières."

LA MORTALITE INFANTILE SELON LES AGES

Pour mieux comprendre les tableaux et les courbes que nous avons réalisés d'après les registres paroissiaux de Blagnac, il faut préciser que la population de cette communauté tourne autour de 900 à 1 000 habitants entre 1650 et 1779. En 1737 le compte-rendu de la visite pastorale de l'archevêque de Toulouse l'évalue à 936 et le recensement officiel du 20 janvier 1789 compte 1 197 habitants.

Lorsqu'ils étudient la mortalité infantile, les démographes distinguent généralement la mortalité endogène résultant de l'hérédité et des conditions de la grossesse et de l'accouchement, de la mortalité exogène dépendant davantage de l'environnement, du milieu socio-économique.

D'après nos sources, il est difficile de connaître l'importance de l'une et de l'autre et leurs limites restent assez floues.

Les plus touchés par la mort sont les enfants de 0 à 1 an et surtout les nourrissons de moins d'un mois.

Les garçons semblent moins résistants que les filles mais naissent en plus grand nombre, ce qui établit un certain équilibre naturel.

La mortalité périnatale doit être différenciée de la mortalité infantile proprement dite. Mais les premiers jours constituent la période la plus critique de la première année. C'est une évidence de dire que "le danger de mort pour l'enfant est inversement proportionnel à son âge" mais il n'est pas inutile de le rappeler surtout pour cette époque où les décès de très jeunes nourrissons sont si considérables.

Sur les 130 années étudiées, nous arrivons à plus de 12% de mortalité durant ce difficile premier mois.

Lorsque des jumeaux naissent, ils sont le plus souvent ondoyés à la maison et meurent "à l'instant" (les morts-nés n'existent pas, il faut un souffle de vie pour donner le baptême) ou dans les jours qui suivent. La proportion des décès passe alors à près de 83%.

[Pour l'un d'entre eux : Gailhard Diusayde décédé le 22 décembre 1741 le prêtre a écrit "âgé de 100 ans". Nous avons évidemment vérifié : il était né le 6 février 1658 (sa soeur jumelle Jeanne n'a vécu que 8 jours). Ce qui fait tout de même presque 84 ans. Lorsque la personne est très âgée, le prêtre et même ses proches n'arrivent plus à compter convenablement les années.]

Les naissances de jumeaux sont fréquentes : 2 par an. Par contre nous n'avons trouvé que deux fois des triplés : "Ananias, Azarias et Mizaël d'Aziron" tous trois fils jumeaux à François et Guillaume Laville nés le 23 mars 1682 entre 5 et 6 heures du matin, baptisés à la même heure, décédés et ensevelis le lendemain (le mot "triplés" n'est pas employé), et "le 23 septembre 1763 sont nés et ondoyés à la maison trois enfants dont deux mâles et une fille de Thomas Delmas et Antoinette Grimaut...". Ces trois enfants ont été eux aussi ensevelis le lendemain.

Lorsque les enfants sont ondoyés, c'est qu'ils sont en danger de mort. Ils décèdent aussitôt, quelquefois même "dans le passage". Nous n'en avons trouvé que deux qui ont vécu quelques jours : "Antoine Marceilhac fils à Jean et à Françoise Cantaire né le 9 mars 1701 et décédé le 22 du même mois" et "Achille, Joseph Rouquié fils à Pierre et à Marie Buguet né le 11 septembre 1711 et décédé 17 jours après".

Sur une moyenne de 42 baptêmes par an 10 enfants n'arrivent pas à la fin de leur première année et la moitié est déjà décédée durant le premier mois.

Une autre période critique pour l'enfant est celle du sevrage. Elle concerne les 18 mois au moins à 3 ans au plus. De moindre importance que la

précédente, elle est loin d'être négligeable puisqu'elle dépasse les 16% des décès.

Au bout de dix ans la mort a fauché bon nombre de petites vies. Les enfants qui restent ont passé le cap le plus difficile et peuvent raisonnablement espérer vivre jusqu'à 40 ans selon J. Dupâquier, qui pense que "sous l'Ancien Régime, on mourait très jeune ou on mourait vieux".

Après des calculs longs car effectués sans aide, nous avons conclu que la moitié des enfants blagnacais atteint l'âge de 10 ans et un peu moins de la moitié arrive à 20 ans. Cela doit correspondre à la réalité de cette époque puisque J. Dupâquier indique encore que "sur 1 000 nouveaux-nés 505 avaient disparu avant leur 10ème anniversaire".

Nous sommes admiratifs devant les survivants qui surmontent des conditions de vie plutôt dures et témoignent d'une "formidable puissance de vie".

LES CAUSES DE LA MORTALITE

Les causes de la mortalité périnatale sont spécifiques et individuelles mais les catastrophes générales comme les épidémies, les crises de subsistances... même si elles affectent plus les adultes ont forcément des retombées sur les nourrissons.

Par exemple les femmes au bassin rétréci ont souffert de malnutrition durant leur enfance. Les sages-femmes et les chirurgiens redoutent les accouchements de femmes de petite taille car le plus souvent l'enfant meurt étouffé.

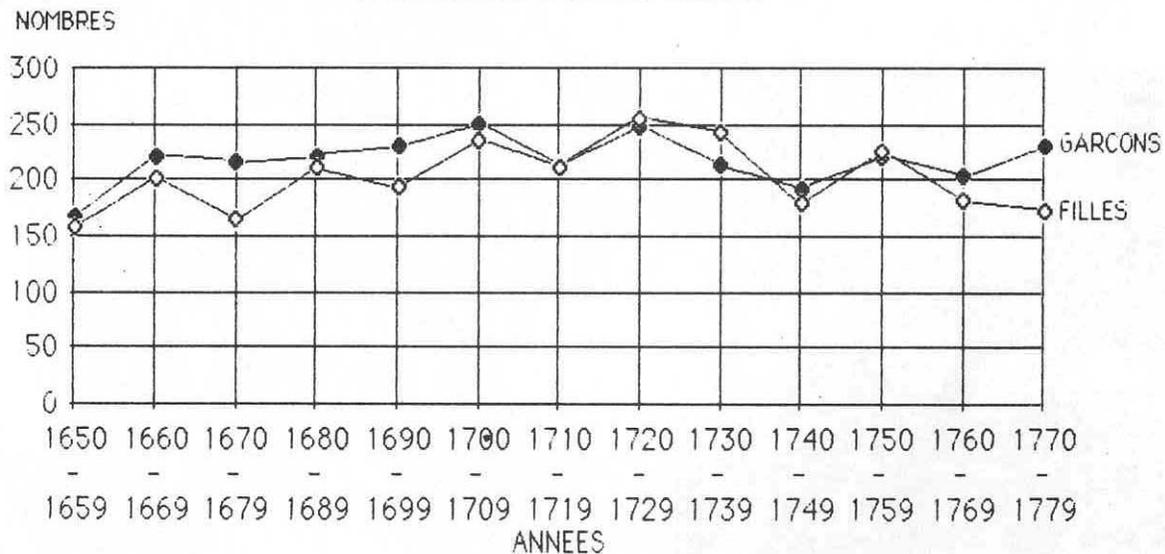
Le risque respiratoire est l'un des dangers les plus grands et les plus fréquents en raison de la longueur des accouchements et du temps mis à s'occuper de l'enfant qui vient de naître.

Les nourrissons prématurés ou chétifs et donc d'une extrême fragilité sont nombreux à cause des conditions difficiles de la grossesse et de la naissance : manque d'hygiène et de surveillance de la femme enceinte, travail souvent épuisant de celle-ci, surtout à la campagne.

De plus, ils sont soignés comme des adultes et suralimentés. La suralimentation provoque fréquemment des jaunisses tardives et mortelles.

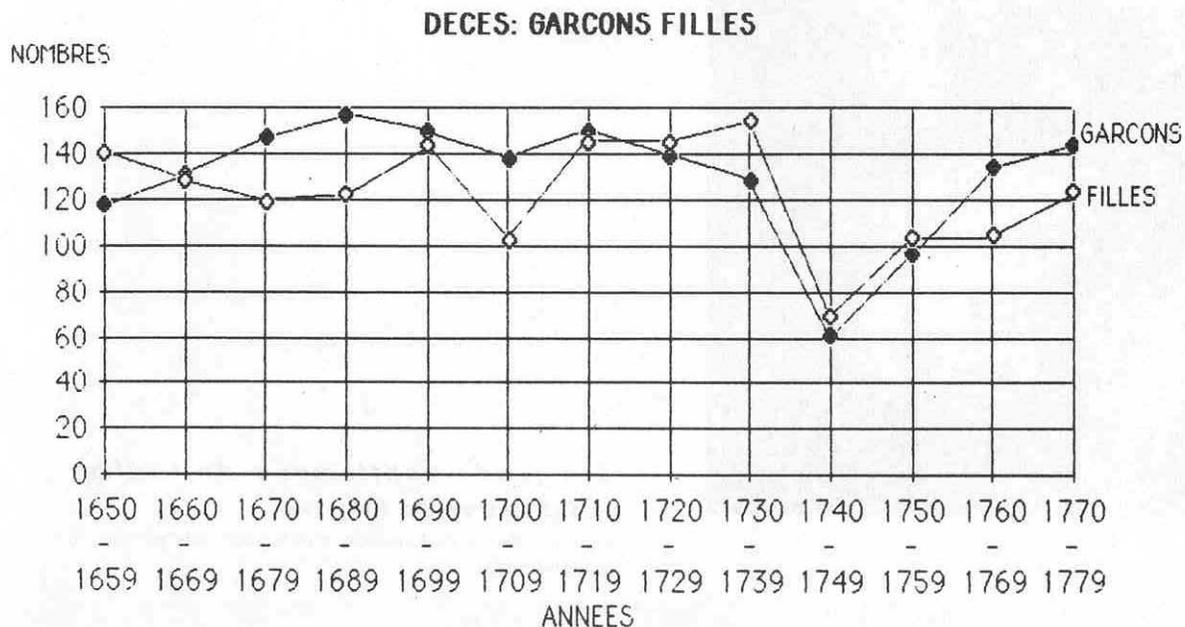
L'ictère simple, au moment de la naissance, reste banal et le bébé guérit dans les deux à trois jours.

NAISSANCES GARCONS FILLES



ANNEES	GARCONS	FILLES
1650-1659	167	158
1660-1669	222	203
1670-1679	216	165
1680-1689	222	211
1690-1699	230	194
1700-1709	251	237
1710-1719	214	212
1720-1729	249	256
1730-1739	213	243
1740-1749	193	179
1750-1759	222	227
1760-1769	204	182
1770-1779	231	174

Les garçons naissent en plus grand nombre que les filles, mais décèdent de même...



ANNEES	GARCONS	FILLES
1650-1659	118	141
1660-1669	132	129
1670-1679	148	120
1680-1689	158	123
1690-1699	150	144
1700-1709	139	103
1710-1719	151	146
1720-1729	140	146
1730-1739	129	155
1740-1749	61	70
1750-1759	97	104
1760-1769	135	105
1770-1779	145	124



***Les fonds baptismaux de l'église
Saint-Pierre de Blagnac.***

(Photo prise avec l'aimable autorisation des prêtres de
cette paroisse).

L'ictère le plus grave est la conséquence d'une incompatibilité foeto-maternelle. Mais les médecins de l'époque ignorent ce phénomène puisqu'ils n'ont aucun moyen d'analyse des éléments du sang.

La variole, maladie très contagieuse, touche surtout les 1 à 4 ans : 28%, sans épargner toutefois les enfants durant leur première année : 25%. Elle est moins redoutée pour les nourrissons que la rougeole, la scarlatine ou les fièvres militaires comme "la suette" par exemple.. Celle-ci a fait son apparition en France vers 1712. Le malade a une température élevée et transpire beaucoup. D'après J. Freche cette maladie a surtout fait rage dans le Pays Toulousain en 1779. Les adultes de 20 à 40 ans payent un lourd tribut et surtout les femmes. La suette comme la syphilis fait avorter et tarir le lait.

L'ergotisme, maladie du Moyen-Age donnée par le seigle ergoté et qui ressurgit dans nos régions vers 1670 a les mêmes conséquences, ce qui entraîne une forte mortalité périnatale et infantile.

Le climat a une influence sur la mortalité. Dans nos régions ce sont les étés chauds qui font le plus de ravages parmi les enfants. Avec la saleté ambiante et la chaleur, les diarrhées évoluent d'une manière foudroyante. Les enfants, nourris de bouillies ou de panades vite altérées, et les nourrissons, se déshydratent. Malgré les remèdes à base de pomme, de riz ou de pavot, l'issue est fatale.

Dans les registres, la mortalité est nettement plus élevée en août et septembre.

Il est difficile de juger de l'influence du milieu social. Les métiers des parents ne sont que très rarement donnés, mais nous pensons que durant la période considérée les riches et les pauvres sont à égalité devant la mort. D'après les démographes, il faut attendre la fin du XVIII^{ème} siècle et surtout le début du XIX^{ème} pour voir une nette diminution de la mortalité infantile.

En octobre 1661, Maître Pierre Sarlabous notaire royal à Blagnac, fils de Géraud Sarlabous lui aussi notaire royal, épouse Madame Marie de Rivière. De novembre 1662 à août 1682 ils ont dix enfants : deux garçons et huit filles. Ils en perdent cinq dont les deux garçons, l'un à 10 mois, l'autre à 5 ans. La déception a dû être grande de ne pas avoir un descendant mâle pour assurer à son tour la fonction notariale.

Un siècle plus tard, en janvier 1764, le Sieur Jean Laborde maître-chirurgien, originaire du diocèse de Lombès et depuis 17 ans à Blagnac, épouse

Antoinette Begué. De juin 1764 à juillet 1778 ils ont 8 enfants mais 5 décèdent de 4 jours à 2 ans. Pour Jean Laborde la relève est assurée puisque déjà en 1778 un fils d'un précédent mariage exerce la fonction de chirurgien. Mais ses connaissances médicales ne lui ont pas permis de sauver ses propres enfants.

Ces deux exemples, pris dans la classe aisée, montrent bien que la mort n'épargne personne.

L'abandon pour cause de misère ou d'illégitimité provoque aussi la perte de jeunes enfants. Nous avons relevé en 1659 : "Nous avons enseveli ce 24 novembre un petit enfant d'environ 20 mois qui a été trouvé sans savoir qui il était il y a environ 2 mois". Mais ces enfants abandonnés ne sont pas forcément de Blagnac.

Le fait que le nouveau-né couche dans le même lit que les parents pour le tenir au chaud, calmer ses pleurs ou l'allaiter tout en dormant à demi, est la cause de morts par étouffement. Il est évidemment impossible de dénombrer ces décès-là.

Les enfants blagnacais, habitant à la campagne, ne courent pas le risque de la mise en nourrice. Ce sont les petits toulousains qui payent souvent de leur vie "l'air pur" de Blagnac.

Mais si l'air est bon, la Garonne, toute proche, attire dans ses eaux les enfants imprudents comme "Guilhaume Cluzel, âgé de 4 ans (qui) a été trouvé noyé par Jean Loubère au bord de Garonne et a été enseveli le 25 juin 1695".

QUELQUES GRANDES CRISES

Les opérations militaires par leurs effets indirects ruinent les campagnes en provoquant de graves dégâts dans les récoltes et propagent les épidémies. B. Lavigne qualifie "d'invasion de barbares" le séjour ou le passage des soldats ou des gens de guerre.

Nous ne parlerions pas de la Fronde avec le cortège ordinaire des "opérations militaires" si elle n'avait pas été à l'origine de la peste de 1652-1653 qui a fait tant de ravages dans la population.

A Blagnac cette maladie qui ne réapparaîtra plus, fait de nombreuses victimes et entraîne la misère. 55 enfants de 0 à 8 ans succombent en 1652 ainsi que 4 de 10 à 18 ans. Il n'y a que 31 baptêmes. En 1653 ce sont 29 enfants de 0 à 7 ans qui disparaissent et 11 de 10 à 18 ans. Le nombre

baptêmes n'est que de 21. C'est en septembre 1652 et en janvier 1653 que la mortalité est la plus élevée.

La crise de 1693-1694 est l'une des plus violentes du XVII^{ème} siècle. La récolte est catastrophique, ce qui entraîne l'engrenage cherté-famine-épidémie. A Blagnac les naissances diminuent : 25 seulement en 1694 ; par contre la mortalité augmente : 87 en 1693 dont 57 enfants de 0 à 15 ans, 81 en 1694 dont 27 enfants de 0 à 16 ans. Les pauvres enfants fuient et errent pour trouver de quoi se nourrir. Nombreux sont ceux qui décèdent, adultes et enfants. Nous avons relevé par exemple : "un pauvre mendiant se disant de Léguevin, âgé de 8 ans, a été enseveli le 13 novembre 1693".

L'hiver 1709-1710 est qualifié de "fort rude" par B. Lavigne. Il commence par un coup de froid sibérien dans la nuit du 5 au 6 janvier 1709, un dégel s'amorce le 24 janvier mais le froid reprend le 31 et dure deux mois "tel que de mémoire d'homme on ne souvenait d'aucun qui en eût approché... une gelée avoit, dès ses premiers jours, rendu les rivières solides jusqu'à leur embouchure et les bords de la mer capables de porter des charrettes qui y voitueroient les plus grands fardeaux... La seconde gelée perdit tout. Les arbres fruitiers périrent; il ne resta ni noyers, ni oliviers, ni pommiers, ni vignes, à si peu près que ce n'est pas la peine d'en parler. Les autres arbres moururent en très grand nombre, les jardins périrent et tous les grains dans la terre. Le pain renchérit à proportion du désespoir de la récolte..." (Saint-Simon, Mémoires).

La mortalité en 1709 n'augmente que très légèrement. Peut-être comme dans d'autres régions les Blagnacais ont semé au printemps de l'orge qui, profitant de la destruction des mauvaises herbes et des mulots par le gel, a produit deux fois plus qu'en temps ordinaire. Par contre en 1710 la répercussion de cette récolte quasi-nulle de blé se fait sentir : 47 enfants de 0 à 20 ans disparaissent. Cette année-là ce sont surtout les 3 à 10 ans qui sont touchés : 15.

Dans toute la France, *les années 1723-1724* sont catastrophiques. B. Lavigne en parle en ces termes pour Blagnac : "Les années 1723-1724 furent deux années désastreuses. Une sécheresse longue, ardente et continue détruisit toutes les récoltes. Les campagnes étaient désolées". Comme d'habitude dans ces cas-là, famine et mortalité suivent. En 1724, 83 enfants meurent, surtout les 3 à 10 ans : 33 et il n'y a que 46 baptêmes.

Ce ne sont là que les principales années de crise grave. Mais la population blagnacaise a dû faire face à bien d'autres catastrophes de moindre importance peut-être mais tout aussi douloureuses. *En juin 1712*, par

exemple, l'inondation de la Garonne occasionne de nombreux dégâts, mais n'explique pas à elle seule le nombre important de décès : 65 enfants de 0 à 17 ans dont 32 de 0 à 1 an et 26 de 1 à 10 ans et seulement 35 naissances. Septembre détient le record de l'année avec 20 décès d'enfants. Eté chaud ? Soudure difficile ? Les questions restent posées.

LA MORT DES MERES

Si la mortalité périnatale est si importante c'est dans la plupart des cas à cause d'un accouchement difficile (bassin rétréci, mauvaise position de l'enfant...). Malheureusement pour la mère et son bébé, à cette époque, ces difficultés ne sont vraiment perceptibles qu'au moment même du travail et donc souvent trop tard. La peur d'accoucher a même fait craindre le mariage à certaines jeunes filles : Catherine Bosc ne convole qu'à 26 ans en mai 1694 et décède un an après !

Même lorsque l'accouchement semble s'être bien passé et que l'enfant est bien vivant, la mère n'est pas hors de danger.

Le prêtre n'indique que très rarement les causes du décès. Trois fois seulement il est fait mention de l'accouchement : "Jeanne Lacoste épouse de Pierre Cassé, bergère au service de M. Dupuy est décédée le 9 septembre 1714 après avoir accouché...". L'enfant Jean Florens est vivant, il est baptisé le 11 septembre. "Jacquette Cendrau âgée de 44 ans, épouse de Bernard Debax est décédée en couches le 21 juillet 1736..." Sa fille est morte à la naissance. "Le 16 avril 1743 Jeanne Bessières épouse de Jean Rocolle, maçon (écrit masson), âgée de 35 ans est morte après les couches..." L'enfant Jean est arrivé à l'âge adulte.

Aussi pour savoir si une femme en âge de procréer est morte des suites des couches il faut rechercher si elle n'a pas enfanté au moins dans les soixante jours précédents.

A Blagnac, une femme au moins par an décède en voulant donner la vie, ce qui représente environ 3% des décès féminins totaux. L'âge joue un grand rôle, passé le cap difficile du premier enfant.

En effet 1/4 des accouchées décède au premier bébé. Voici quelques exemples :

- Jeanne Boé, âgée de 22 ans, épouse de Géraud Pressac est ensevelie en même temps que son fils le 17 janvier 1659, 10 jours après l'accouchement.

- Jeanne Michel, âgée aussi de 22 ans, épouse de Pierre Amiel, décède 5 jours après la naissance de son fils le 17 novembre 1684. L'enfant n'a vécu que 3 jours.

- Géraude Bauville, âgée de 24 ans, épouse de Dominique Miegerville est morte le 22 juillet 1712, 10 jours après l'accouchement. L'enfant reste vivant.

- Rose Fourcade, âgée de 20 ans, est ensevelie le 11 mai 1758, 4 jours après avoir donné la vie à Thérèse Cesté, qui survivra à sa mère seulement 6 jours.

Ces cas parmi tant d'autres, ont été choisis parce que le sort de l'enfant est chaque fois différent.

Entre 25 et 40 ans le risque augmente fortement : 63% des accouchées meurent. C'est la période la plus féconde pour les femmes. Lorsqu'elles approchent de la quarantaine, plus leur corps est mutilé et affaibli par les accouchements précédents et plus la mort les guette.

Après 40 ans, nous trouvons peu de Blagnacaises qui accouchent, mais elles décèdent en assez grand nombre jusqu'à 45 ans. Pour certaines c'est bien des suites des couches, mais pour la plupart nous ne pouvons nous prononcer : Barthelemie Laux épouse de Jean Couture est décédée à 44 ans, le 1^{er} octobre 1729, 15 jours après avoir accouché de son 5^{ème} enfant, une fille qui n'a vécu que 10 jours. Sur les 5 enfants, deux vivront.

Nous la citons car la cause de sa mort est évidente, ce qui est rare à son âge, comme nous l'avons dit plus haut.

Les femmes de Blagnac à cette époque ont en moyenne 5 à 6 enfants. Les familles de 10 enfants sont exceptionnelles. L'intervalle entre les naissances varie d'un peu moins de 2 ans à 3 ans. Il correspond à la période d'allaitement où pèse l'interdit sexuel.

Le délai qui s'écoule entre l'accouchement et le décès de la mère est très variable. La mort subite, le jour même des couches, se produit rarement : 1 décès sur 20. Elle est due à une défaillance cardiaque ou à une hémorragie. Antoinette Lacombe âgée de 38 ans, épouse de Guillaume Raynaud fait partie de ces quelques femmes : elle décède le 3 août 1751 en donnant naissance à un fils, Raymond, qui ne figure pas aux sépultures.

La mort lente par contre emporte les femmes en plus grand nombre. L'épuisement après un long travail et surtout les fièvres puerpérales sont à l'origine de ces décès différés. Après un accouchement tout à fait normal, la fièvre se déclare et la mort survient très vite. Les médecins de l'époque

associent ces fièvres à une anomalie de la montée du lait. La mère meurt souvent dans les deux à dix jours qui suivent l'accouchement. Celles qui décèdent plus tard sont victimes de gangrène ou de maladies infectieuses diverses.

Pour les mères aussi, la mort ne fait pas de différence entre les riches et les pauvres :

- Damoiselle Antoinette Delapart épouse du Sieur Jean Laborde (déjà cité) décède le 28 mai 1752, à 30 ans, 7 jours après l'accouchement d'une fille, Jacquette.

- Marie Labirou épouse de Fabien Dubosc, métayer à Cassefourcat, meurt à 28 ans le 12 octobre 1759, 6 jours après l'accouchement d'une fille, Françoise.

Selon J. Gélis "la mortalité en couches ne peut être isolée de tout un contexte culturel et parfois difficile à saisir, mais où la condition de la femme est toujours inférieure à celle de l'homme".

L'ATTITUDE DES GENS DEVANT LA MORT

La ponction qu'opère la mort parmi les femmes en couches, les nouveaux-nés et les enfants plus âgés, ne laisse pas les gens indifférents.

Pourtant la hâte à remplacer un mort-né et celle qui fait se remarier le veuf les mois suivants ou même juste un mois après, porte à croire que le chagrin n'habite pas nos ancêtres. Dire "petits enfants, petits deuils" ou prétendre comme certains administrateurs du XVIII^{ème} siècle que le paysan est moins affligé par la mort de sa femme que par celle d'une de ses vaches, c'est méconnaître totalement ses sentiments.

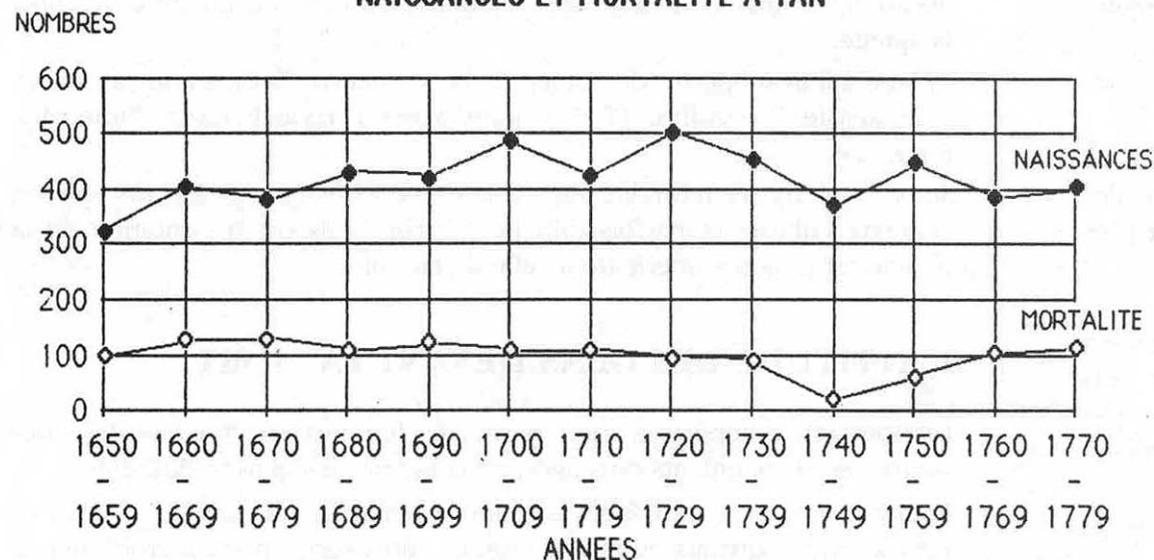
Le veuf peut bien pleurer sincèrement son épouse mais doit surtout assurer la survie de ses enfants, surtout si ceux-ci sont en bas âge.

De même lorsque les parents donnent au nouvel enfant le même prénom que celui que portait le frère ou la soeur précédemment disparu, ce n'est pas du tout qu'ils ont oublié le petit mort. Ils veulent seulement que ce prénom qui se transmet de génération en génération reste dans la famille.

Quelquefois ils redonnent le même prénom à un second garçon, alors que le premier n'est pas mort. Comme le fait remarquer J. Dupâquier "sachant la précarité de l'existence aux premiers âges, on espère qu'au moins l'un des deux arrivera à l'âge adulte".

De plus la mort est omniprésente et fait partie de l'ordre des choses. Elle est souvent mal vécue, mais acceptée. Elle est familière, "apprivoisée" selon l'expression de Ph. Ariès, surtout qu'elle ouvre les portes de la vie éternelle. L'enfant est sauvé par sa pureté retrouvée par le baptême et la mère s'est rachetée de ses fautes par la souffrance d'enfanter.

NAISSANCES ET MORTALITE A 1AN



ANNEES	NAISSANCES	MORTALITE
1650-1659	325	100
1660-1669	405	129
1670-1679	381	130
1680-1689	433	110
1690-1699	424	123
1700-1709	488	110
1710-1719	426	112
1720-1729	505	97
1730-1739	456	89
1740-1749	372	20
1750-1759	449	62
1760-1769	386	103
1770-1779	405	116

(La décennie 1740-1749 doit être mise à part à cause des nombreuses lacunes).

Après les grandes crises, la natalité est plus forte : 405 naissances de 1660 à 1669 suivent la grande mortalité due à la peste de 1652-1653. La hausse est longue à se faire sentir : 38 baptêmes en 1651 avant l'épidémie et il faut attendre 1660 pour dépasser les 40 et atteindre 46. Mais en 1661, 1662 et 1669 les naissances s'élèvent seulement à 32, 33 et 35. La peste a beaucoup touché la population adulte.

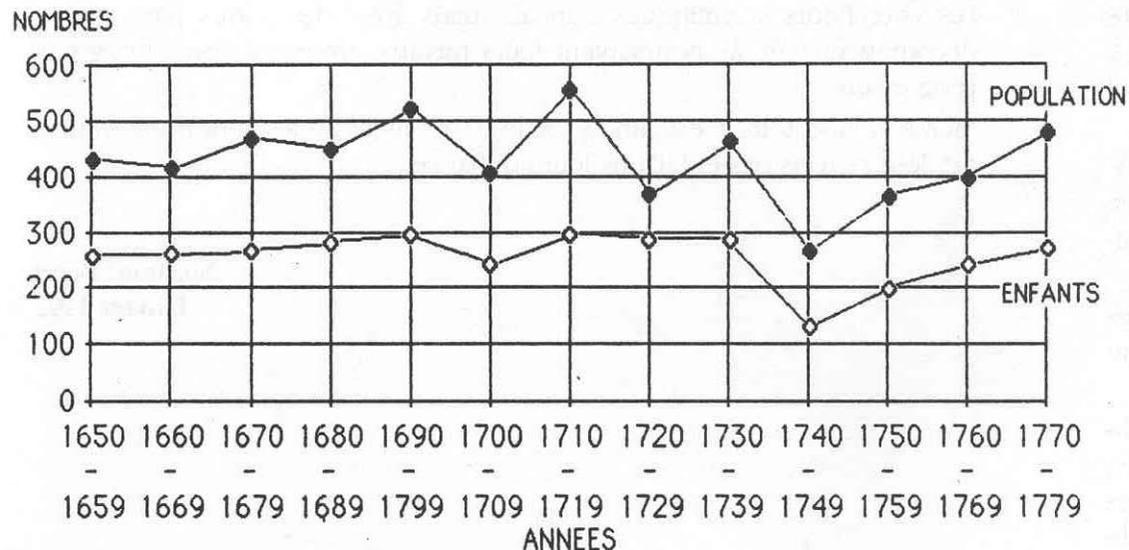
La récupération se fait plus rapidement entre 1700 et 1709 après la crise de subsistances de 1693-1694. Elle s'amorce dès 1695 avec 50 naissances pour monter au chiffre record de 59 en 1704.

Il en est de même après l'hiver 1709-1710 très meurtrier, l'année 1712 qui emporte 51 enfants de 0 à 3 ans, dont 32 de moins d'un an et les années 1723-1724 aux récoltes désastreuses.

Chaque fois qu'une catastrophe climatique (le froid de 1710) ou une épidémie (la peste de 1652) font disparaître de nombreux adultes, la reprise de la natalité est moins rapide que lorsqu'il s'agit "seulement" d'une crise de subsistances. Il faut attendre 1716 et 1717 pour voir les naissances aller à 53 et 51 tandis que dès 1725 comme en 1695 la natalité reprend avec 59 baptêmes et 56 en 1726. Ensuite ceux-ci vont normalement de 30 à 45 avec quelques pointes soit continues comme de 1730 à 1733 où les 50 sont dépassés, soit isolées avec 55 en 1756, 51 en 1758, 56 en 1772 et 51 en 1777.

DECES TOTAUX - DECES DES ENFANTS JUSQU'A 20 ANS

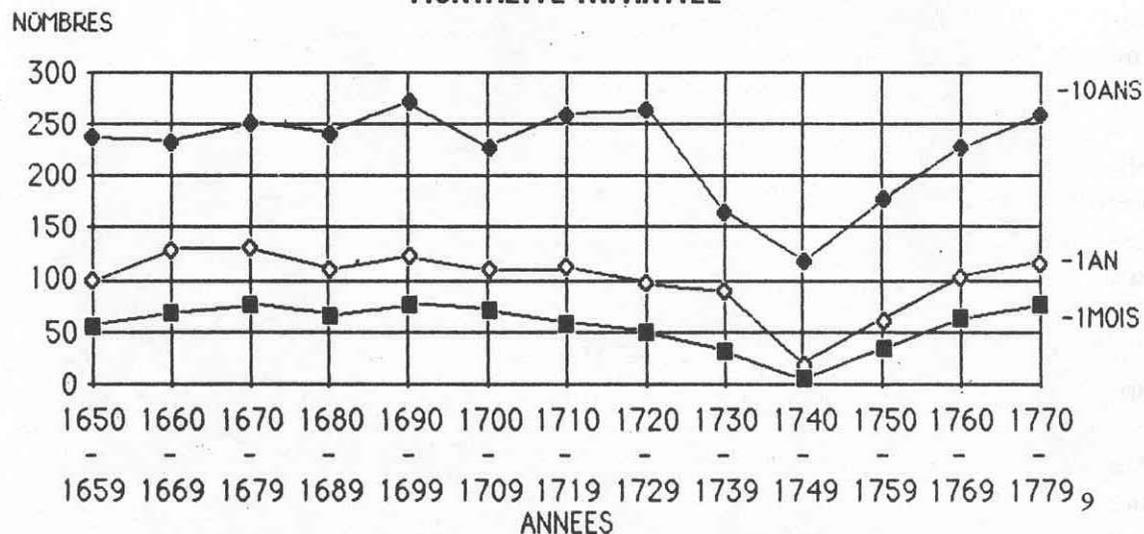
DECES POPULATION



Nous retrouvons les grandes crises...

ANNEES	DECES POPULATION	DECES ENFANTS
1650-1659	431	259
1660-1669	415	261
1670-1679	471	268
1680-1689	449	281
1690-1799	523	294
1700-1709	404	242
1710-1719	556	297
1720-1729	366	286
1730-1739	462	284
1740-1749	266	131
1750-1759	363	201
1760-1769	398	240
1770-1779	476	269

MORTALITE INFANTILE



Les enfants les plus touchés ont moins d'un an
et même moins d'un mois...

ANNEES	MORT-10ANS	MORT-1AN	MORT-1MOIS
1650-1659	238	100	56
1660-1669	234	129	68
1670-1679	252	130	77
1680-1689	241	110	66
1690-1699	271	123	77
1700-1709	228	110	71
1710-1719	260	112	59
1720-1729	265	97	50
1730-1739	166	89	32
1740-1749	118	20	5
1750-1759	177	62	34
1760-1769	227	103	63
1770-1779	260	116	76

CONCLUSION

A l'époque actuelle, il n'est plus question des grandes hécatombes de petits innocents des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

A Blagnac où la population atteint au dernier recensement de 1991 17618 habitants, 17 enfants de 0 à 10 ans sont décédés de 1982 à 1991, dont 7 de 2 jours à 8 mois et 7 de 1 à 5 ans. Sur 197 naissances en 1991, un seul enfant a trouvé la mort.

Aussi le problème n'est plus la mortalité, mais plutôt la natalité. La pyramide des âges a une drôle de forme : étroite à sa base, très renflée en son centre et de nouveau étroite au sommet. Le bas étant légèrement (et heureusement !) plus large que le haut.

La natalité pose mondialement problème : qu'elle soit en baisse dans les pays développés ou galopante dans les pays en voie de développement où en plus la mortalité est encore importante.

Chez nous, l'obligation de déclarer sa grossesse, de se faire suivre médicalement, de se reposer avant et après l'accouchement, avec en contrepartie le versement d'allocations, a changé les conditions de vie des femmes enceintes. Les mères sont obligées également d'emmener périodiquement leur bébé chez le médecin ou le pédiatre. Les visites médicales scolaires peuvent dépister les anomalies chez les plus grands.

Mais cette surveillance n'aurait aucune efficacité s'il n'y avait pas la formidable avancée scientifique de la médecine.

Celle-ci permet la prévention des accidents en cours de grossesse et pendant l'accouchement. Si des complications surviennent, la médecine d'aujourd'hui est capable d'y faire face par des traitements obstétrico-chirurgicaux parfaitement maîtrisés grâce aux progrès techniques.

La recherche médicale a permis de vaincre des maladies comme la diphtérie, la tuberculose, la poliomyélite grâce aux vaccins. La syphilis, gros fléau il y a à peine une quarantaine d'années, se guérit maintenant. Les grosses maladies, comme les insuffisances rénales, les mucoviscidoses peuvent être soignées par des greffes d'organes, à condition bien sûr de trouver des donneurs.

Ainsi prévention et progrès médicaux dans différents domaines ont contribué à faire baisser la mortalité des enfants et des mères.

Mais hélas, chaque médaille a son revers : par exemple les jeunes de 15 à 24 ans représentent 25% des morts par accident de la route (enquête toute

récente de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale).

Chaque fois que l'Homme semble avoir triomphé, de nouveaux obstacles se présentent à lui. Il a réduit la mortalité, mais maintenant il doit vaincre la pollution et surtout le sida et se préoccuper des pays du Tiers-Monde.

Les chercheurs scientifiques français, mais aussi des autres pays, ne se découragent pas, ils poursuivent leurs travaux, trouvent des solutions et progressent.

Même si la victoire n'est jamais totale, si les incertitudes sont nombreuses, ne désespérons pas et faisons leur confiance.

Suzanne Béret

Janvier 1992

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- *Archives Communales de Blagnac : E2, E3, E4, E5, E6, E7.*
- *LAVIGNE (B.) Histoire de Blagnac -
Marseille, Lafitte 1978*
- *GELIS (J.) L'arbre et le fruit - La naissance dans l'Occident moderne
(XVI^e-XIX^e siècle)
Paris, Fayard, 1984*
- *LAGET (M.) Naissances - L'accouchement avant l'âge de la clinique
Paris, Le Seuil, 1982*
- *FRECHE (G.) Toulouse et la Région Midi-Pyrénées au siècle des lumières,
1670-1789 -
Paris, Cujas, 1974*
- *MONROZIES (M.) Au service des femmes - Les services de gynécologie et
d'obstétrique de l'hôpital de la Grave de Toulouse - 250 ans d'histoire
1729-1979
Toulouse, Privat, 1980*
- *KNIBIEHLER (Y.) et FOUQUET (C.) L'histoire des mères du Moyen-Age à
nos jours -
Ed. Montalba, 1980*
- *BEAUCARNOT (J.) L. Ainsi vivaient nos ancêtres de leurs coutumes à nos
habitudes -
Paris, Laffont, 1989*
- *CHALEIL (L.) La mémoire du village - Presses du Languedoc, 1983,
1989.*
- *ARIES (Ph.) Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Age à
nos jours -
Paris, le Seuil, 1975*
- *DUPAQUIER (J.) Histoire de la population française, tome 2 : De la
Renaissance à 1789 -
Paris, Presses Universitaires de France, 1988*
- *ECHE (G.) Blagnac ville et village -
Toulouse, Eché, 1985.*

LE PARTAGE DES BIENS COMMUNAUX

On appelait “communaux” ou “biens communaux” sous l’Ancien Régime des terres indivises appartenant en propre à une communauté villageoise, dont elle tirait profit en les affermant annuellement, tandis qu’une partie était mise à la libre disposition des habitants, notamment des prairies naturelles où le pacage était autorisé. A Blagnac, les biens communaux étaient tout particulièrement importants en superficie, constituant pour le budget communal une ressource appréciée.

A la veille de la Révolution, la commune, qui compte dans les 250 familles, ou “feux”, dispose de 2250 arpents, soit 1280 hectares. Les terres cultivées (voir article au n°1 de notre revue) appartiennent à des nobles de tradition, peu au seigneur du lieu, mais surtout, pour près de la moitié, à de grands bourgeois, les notables toulousains, en majorité membres du Parlement, formant le groupe dit des “bientenants forains”, c’est-à-dire demeurant à l’extérieur (hors ou “fors”) du village. Il y a quand même de petits propriétaires locaux, mais l’important est le pourcentage élevé, 12% de la superficie de la commune, réservé aux biens communaux.

Ce sont des terres de superficie variable selon les crues de la Garonne, qui provoquent des déplacements importants des berges et îles riveraines, constituées de prairies et “pastengs” (pâturages), “ramiers” (bois, les “rames” désignant des arbres à fût élancé du type peuplier), gravières, chemin de halage, et diverses friches. Ces terrains inondables font de Blagnac, par leur superficie nettement supérieure à celle de communautés comparables situées au fil de l’eau - à l’exception de Rivière-Verdun (aujourd’hui Verdun sur Garonne), qui possède également d’abondants “ramiers”, mais sensiblement inférieurs en surface - une commune riche et passablement enviée.

La décision de partager les biens “patrimoniaux” fut prise, en application des déclarations royales de 1770, 1775 et 77, par le “Conseil général de la Communauté”, ainsi que le mentionne le compte-rendu de la délibération du 22 décembre 1789, dans l’église paroissiale de Blagnac. Cette mesure sera perçue par tous, notables, bien tenants, et petites gens, comme une atteinte à des privilèges séculaires, et à la participation des habitants, peuple y compris, à la gestion communale. D’où le retard pris à appliquer les décisions royales, et la nécessité de l’impact révolutionnaire, modifiant les méthodes de gestion, pour mettre la question à l’ordre du jour. Aussi

l’assemblée réunie le 22 décembre 1789 après-midi est-elle particulièrement fournie.

Le greffier cite le nom des quelques 200 présents. “Messieurs, dit le consul Guillaume Nadal, vous savez tous que la communauté possède des patrimoines considérables...” Et il énumère les biens en question :

- une métairie, appelée “la Bourdette”, située au-delà de la rivière de Garonne, de contenance d’environ 40 arpents ;
- plusieurs pièces de prés contigus aux lieux appelés “le Falga al Sesqua” (nom à rapprocher du lieu appelé de nos jours “Sesquières”), et aux “pastengs” joignant “les Prades”, de contenance d’environ 100 arpents ;
- des ramiers et “hillots” (îlots) de contenance 50 arpents environ.

(En fait, il ne s’agit que d’une partie des biens communaux, le complément sera soumis au partage effectif qui interviendra en 1791).

Le Consul déclare que ces terres devant être soumises au nouvel impôt foncier fixé par l’Assemblée Nationale (voici donc la raison précise et immédiate qui incite le Conseil à délibérer), la Communauté aurait intérêt à les défricher pour les rentabiliser, et ce, en les partageant entre tous les habitants par arpent ou demi-arpent, contre une redevance annuelle de 6 livres par arpent, et sous forme de bail à ferme. Pour ce faire, il convient de nommer un arpenteur qui procédera au bornage des parcelles en présence de 4 commissaires, les frais de l’opération étant à la charge des preneurs. La Communauté se réserve le droit de “se reprendre” les parcelles qui n’auraient pas dûment été mises en culture ou pour lesquelles la redevance n’aurait pas été versée, ou encore à la suite du décès ou du départ de l’exploitant. Elle se réserve le droit de décider de l’abattage des arbres.

Signent alors “ceux qui ont su” (formule consacrée), entre autres Boyer, baron de Drudas, marquis de Sauveterre, doyen du Parlement, le plus gros propriétaire foncier sur la commune (250 arpents dont le domaine de Pinot, anciennement seigneurial), Castaing, docteur syndic de Saint Romme, les parlementaires Astre, Flottard, David de Castan...

Nouvelle délibération le 27 décembre rendant la précédente exécutoire, serment ayant été prêté par l’arpenteur et les commissaires nommés, dont Belgros, fondé de pouvoir des bien tenants forains, ce qui a son importance, comme on va le voir, avec l’incident survenu lors de la délibération suivante, du 17 janvier 1790 :

“A l'issue de la messe dernière, dans la maison de ville du dit lieu ont été assemblés en conseil politique Hilaire Bosc, François Laporte, Jean Marceillac et Guillaume Nadal, consul moderne (c'est-à-dire nouvellement élu) du dit lieu, les Sieurs (...10 noms cités) tous conseillers politiques, maître Dupré procureur juridictionnel, en l'absence de maître Belgros syndic de MM les bien tenants et de maître Martin avocat juge du présent lieu, quoique dûment convoqués. Auxquels Sieurs assemblés a été dit par le Sieur Guillaume Nadal consul qu'en exécution de la délibération générale du 22 décembre dernier, les consuls ont fait procéder à l'arpentage général et à la division des prairies, de la métairie de la Bourdette et du pasteng que la communauté possède en propriété, en telle sorte qu'il ne reste à présent qu'à faire la distribution des terrains et d'assigner à chaque bien tenant forain ou habitant la portion qu'il doit jouir.

Qu'au moment où cette distribution allait être faite, cinq particuliers propriétaires forains se sont opposés au partage et ont même menacé les consuls ainsi que les conseillers politiques de leur intenter un procès pour empêcher la communauté de donner suite à la première délibération.

Qu'il apparaît que cette opposition est mal fondée, parce que la délibération du 22 décembre dernier est générale et comprend la totalité des bien tenants forains et habitants, parce que cette délibération a été signée et approuvée non seulement par les habitants de Blagnac mais encore par les propriétaires forains puisque tous ces propriétaires ont eux-mêmes donné un consentement au projet de la communauté en signant le délibéré à l'exception néanmoins de cinq particuliers qui même ont donné leur adhésion par l'organe du Sieur Belgros syndic des bien tenants forains qui a signé la délibération.

Que d'après cet acquiescement la communauté est en droit de passer outre sans avoir aucun égard à l'opposition des cinq particuliers, que néanmoins pour éviter un procès et surtout pour entretenir le bon ordre dans la communauté, le dit Sieur consul croit qu'il conviendrait de faire une adresse à nos seigneurs de l'assemblée nationale pour la supplier d'interposer son autorité pour maintenir la délibération du 22 décembre dernier (...), comme aussi de vouloir ordonner que cette délibération sera exécutée en tout son contenu...”

Ce texte montre clairement le changement intervenu dans l'exercice du pouvoir : le Conseil de la “Communauté” (terme employé de plus en plus souvent et toujours avec une majuscule, de même que “Nation”) ne craint

plus de s'opposer aux notables hier tout-puissants, et adresse un recours directement aux députés de l'Assemblée Nationale. Il ne sollicite pas l'arbitrage du roi, du Sénéchal ou de l'intendant, mais celui des représentants du nouveau pouvoir, gratifiés du titre de “Nos Seigneurs”. La Communauté ne reconnaît désormais que l'Assemblée Nationale comme détentrice du pouvoir de décision dans tous les domaines.

La délibération du 12 mars 1790 confirme avec précision les termes des précédentes (tous textes figurant aux Archives Municipales). La liste des bénéficiaires est établie (le sieur Drudas, qui n'a pourtant pas besoin d'agrandir son domaine, passe cependant en premier !) et la localisation des parcelles est fixée. Sont “baillés à titre de ferme” les dits terrains “pour le temps et terme de trois années”. Nouveauté à signaler dans cette délibération : le Conseil est présidé par “le Sieur Cantayre maire” et les commissaires nommés ne sont plus ceux cités dans la délibération du 22 décembre.

Le registre des contributions foncières (Archives Municipales, 1 G 4) de 1791 énumère les biens communaux (abondés par rapport à la délibération du 22 décembre 1789) et donne le détail du partage, ce qui permet de connaître le nombre de lots distribués, leur surface et leur nature (il s'agit surtout de terres labourables) et l'évaluation du revenu net imposable sur la base de 8 livres par arpent (et non plus de 6 livres comme prévu initialement, l'inflation est passée par là !). Ce registre donne également les “nom, profession et demeure” des propriétaires.

On relève ainsi : 19 pêcheurs, 48 artisans, 28 paysans, 120 “travailleurs”, 4 maîtres de barque, 2 chirurgiens, 1 notaire, 1 prêtre, 18 sans dénomination professionnelle précise, tous demeurant à Blagnac, soit au total 241. Les “forains” bénéficiaires sont hommes de loi, marchands, demeurant à Toulouse ou dans des communes voisines, auxquels s'ajoutent les “Messieurs de St Romme” (voir note in fine).

On note que la section D du registre répertorie “tous les terrains communaux tant vieux que nouveaux”. Les “vieux communaux” sont situés sur les “Bas des Roches”, dans l'enclos du “vieux ramier dits les Clauzettes, les Riches, Bouzigues et biens attenants”. Les “nouveaux communaux” sont désignés sous les noms de “Tiers état”, le “Sesqua”, “les quinze sols” et “Graverasse”.

Le registre fait état de 270 parcelles, plus “une terre vaine de 4 arpents (revenu 1 sol)”, ainsi qu'une autre “à long de la rive de Garonne servant

de passage à la navigation”, plus une gravière de 38 arpents et 3 mézeillades (revenu 9 sols et 9 deniers) qui restent à la commune.

La superficie des lots varie grandement, depuis 1 arpent 2 mézeillades 4 boisseaux jusqu'à 4 boisseaux seulement. Les plus représentatifs sont de :

- 1 arpent 6 boisseaux pour 108 lots,
- 1 arpent 3 mézeillades pour 38 lots,
- 3 mézeillades pour 23 lots,
- 2 mézeillades pour 32 lots,
- 1 mézeillade 6 boisseaux pour 28 lots,
- 6 boisseaux pour 14 lots.

Les autres lots, peu nombreux, sont de surface intermédiaire. Le total représente 268 arpents, 2 mézeillades, 4 boisseaux, soit 15,282 hectares.

Valeur, à Blagnac, des unités de surface des terrains :

- 1 arpent = 56,903 ares,
- 1 mézeillade ou pugnère = 1/4 arpent = 14,225 ares,
- 1 boisseau = 1/8 mézeillade = 1,778 ares.

Alors qu'on a dénombré 270 parcelles, il semble bien, d'après les numéros affectés aux lots, qu'on en ait distribué 284, ce qui indiquerait que certaines parcelles auraient été partagées entre plusieurs acquéreurs (?).

Dans la délibération du 22 décembre 1789, il était précisé que les îlots n'étant pas de nature à produire des récoltes ne seraient pas défrichés et que les coupes de bois seraient partagées entre les habitants “ainsi que de l'ancien temps”. Il est probable que ce fut le cas pour l'île de la Matte. Ces dispositions peu précises devaient donner lieu ultérieurement à quelques litiges.

On a vu que pendant toute la première époque de la Révolution, les biens communaux furent à Blagnac donnés à ferme, et non en propriété. Cela devait évoluer par la suite, et les procès concernant la propriété d'îlots baladeurs défrayèrent longtemps la chronique. Pour en connaître, on voudra bien se rapporter à l'ouvrage qui fait toujours autorité : “Histoire de Blagnac”, par M.B. Lavigne, né à Blagnac, où il a “passé cinquante ans de (sa) vie”. Son livre, écrit en 1875, fortement documenté et utilisant notamment les mêmes archives que les collaborateurs de notre Revue, a été valablement réédité en 1978 par P.G. Eché, à Toulouse.

Notre ambition, à partir des études menées par tous ceux qu'intéresse le passé vivant de notre cité, serait de pouvoir réaliser une nouvelle “Histoire” puisée aux meilleures sources, sans oublier l'apport inestimable de Lavigne.

Béatrice Boisard
pour la recherche et l'analyse
des documents d'archives
formant le corps du présent article.

NOTE CONCERNANT LES PROFESSIONS EXERCEES A BLAGNAC AU XVIII^{ÈME} SIECLE

Il existe, daté du 8 janvier 1790, un rôle de tous les habitants de Blagnac bénéficiaires du partage de l'exploitation des bois poussant sur l'île de la Matte, dont la propriété demeure à la commune.

Les résultats sont voisins mais quelque peu différents de ceux cités dans l'article ci-dessus, traitant de l'attribution des lots de biens communaux.

On trouve ainsi :

24 pêcheurs, 52 artisans, 28 paysans, 130 "travailleurs" (le terme de paysans s'appliquant vraisemblablement aux petits propriétaires fonciers exploitants, celui de travailleurs aux "brassiers", employés agricoles des grands et moyens propriétaires), 2 maîtres de barque, 2 chirurgiens, 2 prêtres, 1 garde, 1 feudiste (c'est-à-dire chargé de tenir le rôle des propriétés foncières, avec leur superficie, leur situation et leurs propriétaires successifs), 1 brigadier de gabelle, 1 éclusier, 1 chasseur et 5 veuves...

EXTRAITS DE DELIBERATIONS MUNICIPALES - (A.M. D9 et D10)

2 avril 1793 : 3 points sont à l'ordre du jour : vente d'arbres aux ramiers, augmentation des émoluments du "valet de ville" (garde-champêtre), cession de certains ramiers communaux.

"L'an mil sept cent quatre vingt treize et le second jour du mois d'avril à Blaignac avant midy dans la maison commune du dit lieu ont été assemblés en Conseil général de la commune les citoyens Jean Miquel maire, Jean Herissou, Jean Miquel neveu et Pierre Bosc officiers municipaux, ensemble Antoine Caumont, François Rocolle, Jean Laborde, Bernard Guimbaud, Jean Bernard Caumon, Pierre Toulouse, Pierre Pradet, Pierre Rocolle, François Rocolle, tous notables du présent lieu, le citoyen François Debax procureur de la commune présent.

1° Auxquels citoyens assemblés a été dit par le citoyen Miquel maire qu'à raison des réparations qui doivent se faire dans la commune de Blaignac vis à vis le ramier près la Clape, le citoyen Jean Tirul un des entrepreneurs des dits ouvrages se seroit présenté à la présente assemblée pour que la dite assemblée luy fasse la vente des saules et peupliers pour faire les dites réparations dans la commune, seulement et suivant l'avis des commissaires verbalement nommés par le Conseil général de la commune, ils auraient convenu d'une petite partie d'illiot pour le prix et la somme de quatre vingt seize livres et avec réservation sur la dite partie d'ilots de deux cents peupliers, sauf s'il n'y a pas le nombre des dit deux cents il laisserait le restant en saules priant l'assemblée de délibérer.

Sur quoy les voix recueillies, oui le procureur de la commune, il a été unanimement délibéré que pour la présente assemblée et d'avis que la dite partie d'ilots soit vendue au dit Jean Tirul entrepreneur des réparations à faire dans les possessions de la commune de Blaignac vis à vis les ramiers, c'est pourquoi par la présente la commune fait vente du petit îlot qui est vers le septentrion de l'autre côté de rivière séparé par la grande rivière et deux autres canals (sic) de rivière, l'un vers le midy et l'autre vers le levant venant en pointe joindre la Grande Garonne et ceci pour le prix et somme de quatre vingt seize livres, prix fait avec les commissaires verbalement nommés par le Conseil général de la commune, avec réservation que fait la présente assemblée que le dit Tirul laissera deux cents arbres peupliers des plus gros et si le nombre n'est pas suffisant en peupliers, le

nombre sera achevé en saules des plus gros. La dite vente dudit îlot est faite pour faire les réparations des terrains pour la commune seulement, sans que le dit Tirul en puisse transporter ailleurs et si le dit îlot n'est pas suffisant et que venant à manquer de terrain la dite commune promet audit Tirul de luy faire la vente d'une autre partie d'îlot a pouvoir achever l'ouvrage pour la communauté, la dite assemblée promet audit Tirul cent petits arbres saules des autres îlots en récompense des deux cents lesquels seront marqués tant les uns que les autres par les officiers municipaux et commissaires nommés à cet effet, la commune se réservant que le dit bois vendu sera coupé dans le courant de la présente année et à cet effet pour indiquer la partie cy dessus vendue, la dite commune nomme pour commissaires les citoyens Pierre Duclos et Pierre Pradet assistés de Cabriforce greffier de la présente commune.

Le payement de la vente de la coupe vendue cydessus et dernier en sera faite en deux termes, savoir le premier payement le jour qui commencera l'exploitation, et le second et dernier payement ledit Tirul s'oblige de la faire à la dite commune à la fin de l'exploitation.

Et pour aller marquer les dits deux cents arbres les commissaires auront pour leur journée trente sols chacun qui font quatre livres dix sols et le dit Tirul a signé.

2° De plus a été dit par le citoyen Miquel maire que le valet de ville se refuse de continuer son service, attendu qu'on l'oblige de convoquer toutes les assemblées du conseil général qui sont en très grand nombre dans le cours de l'année, qu'on l'oblige en outre à crier tant à bout de trompe que verbalement dans tout le village et carrefour ce qui luy est requis par la municipalité, de se transporter dans tous les villages qui sont compris dans le canton de Blaignac, de se rendre à toutes les assemblées qui se tiennent dans la commune et porter certaines fois des billets de convocation, de porter la nourriture aux prisonniers renfermés par la justice correctionnelle et enfin tout ce qui luy est ordonné par la municipalité, enfin tout ce travail empêche le valet de ville à pouvoir travailler à son travail journalier, et pour toutes ces raisons le dit valet de ville ne veut plus servir pour une si modique somme de trente six livres par année, s'il n'est augmenté, priant l'assemblée de délibérer.

Sur quoi les voix recueillies il a été délibéré, ouï le procureur de la commune, qu'il convient que le dit valet de ville soit augmenté, vu que la proposition du citoyen maire contient exacte vérité, vu enfin que ledit valet de ville est obligé de convoquer toutes les assemblées qui se tiennent dans la commune dans le cours de l'année, qu'il est obligé de crier à bout de trompe et verbalement tout ce qui luy est ordonné dans tout le village et carrefour, obligé en outre de se transporter dans tous les villages du canton et enfin tout ce qui luy est ordonné, et pour toutes ces raisons le dit valet de ville est très juste qu'il soit augmenté et pour cet effet l'assemblée consent que la dite somme de trente six livres est trop modique et qu'il convient que le dit valet soit fixé à l'avenir pour une somme de soixante douze livres par an.

Et pour cet effet il est donné pouvoir au citoyen maire et officiers municipaux de présenter pétition avec la présente aux citoyens administrateurs composant le directoire du district de Toulouse pour les prier de vouloir permettre l'imposition de la dite somme de septante deux livres, l'imposition prochaine et autres avenir par année, ainsi délibéré.

3° De plus a été dit par le citoyen Miquel maire qu'il se trouve certains ramiers vacants appartenant à la commune du présent lieu, soit par mort qu'autrement, et qu'il conviendrait de distribuer comme celui que la commune avoit fait bail, à savoir un demy arpent à feu Dominique Hirissou aux prés, plus celui des héritiers de feu Jean Bentaboly du demy arpent savoir une mesaillade du côté des Roches, et l'autre aux Clauzures, plus de la mesaillade que jouissait par bail à ferme Bertrand Begué blancher habitant de Toulouse, lequel son bail ayant fini desquels ramiers la commune en avait fait bail à titre de ferme, le dit citoyen maire propose à l'assemblée d'en faire la distribution et d'en pourvoir ceux qui n'en ont point ou qui sont dans le cas d'en avoir, priant l'assemblée de délibérer.

Sur quoy les voix recueillies l'une après l'autre, le procureur de la commune entendu, il a été délibéré que la présente assemblée fait bail d'une mesaillade au citoyen Léonard Gendre habitant du présent lieu, laquelle dite mesaillade était cy devant jouie à titre d'affermé par Bertrand Begué blancher habitant de Toulouse, situé au contour du lieu des Roches qui confronte au midy ramiers de Jean Clair Bouville, sépare Pierre Giscarol, lequel dit gendre icy présent promet à la présente assemblée qui se départ d'ores et déjà de l'instance de procès qui en pendant entre luy et la com-

mune, et qu'ils n'auront rien lui à se demander directement ni indirectement [...]."

(La délibération se poursuit, traitant d'autres cessions de ramiers).

25 prairial an II de la République Une & indivisible

(13 juin 1794) : manifestation de femmes de Blagnac revendiquant du blé, leurs hommes en ayant assez de ne manger que du maïs (ou "gros millet"), généralement sous forme de "millas".

"Nous, Maire, officiers municipaux et notables de la commune de Blagnac chef lieu de canton, étant assemblés en conseil général de la commune dans la maison commune du dit lieu ordinaire de ses séances. Ayant entendu un grand bruit et tumulte par un attroupement à l'entrée de la société populaire ou glup (club) qui se trouve précisément devant la maison commune.

Nous susdit, Maire, officiers municipaux, agent national et notables étant dans nos fonctions pour des affaires de la dernière conséquence et revêtus de nos écharpes ou ruban tricolore [étant] promptement descendus avons trouvé une troupe de femmes et hommes attroupés à l'entrée de la porte de la dite Société. Lesquels aurions priés et sommés de se séparer ou retirer ou entrer dans la salle de la société et sur ce le dit attroupement se serait dissipé et un peu calmé.

Ensuite le citoyen Jean Tirul un des officiers municipaux revêtu de son écharpe se serait présenté à la porte d'entrée de la chambre de la Société Populaire où le président de la Société était en fonction et lui aurait demandé la parole, ce qui lui aurait été accordé, le dit Tirul aurait demandé de permettre que la garde sortit pour défaire le dit attroupement. La garde ne s'empressait point. Le dit Tirul redemande la parole sur la même question. Le citoyen Achille Debax reprit la parole en disant qu'il fallait faire sortir la garde pour dissiper ou défaire le dit attroupement, et la garde sortit promptement, lesquels firent dissiper le dit attroupement.

Nous citoyens, Maire, officiers municipaux agent national et quelques notables descendirent de la maison commune revêtus de leurs écharpes sur un second bruit qu'ils entendirent et toujours à l'entrée de la société populaire, le dit citoyen Maire a entendu Marguerite Debax veuve Bruyère, la femme de Pierre Barrue qui faisait grand tapage au sujet de subsistances.

François Rocolle agent national a entendu que la femme de Jean Samazan qui faisait un grand bruit et disait que son mari se lassait de manger du millet ainsi que Marguerite Debax veuve Bruyère qui l'une et l'autre se fachait des subsistances de millet.

Bernard Marquès un des notables a entendu la femme de Samazan et la dite veuve Bruyère ainsi qu'a entendu le dit Rocolle, qu'elles murmuraient contre la subsistance du millet. Le citoyen Jean Desclaux notable a entendu le même propos de la dite Bruyère de la femme de Pierre Barrue, qu'elles murmuraient de la subsistance du millet.

De tout quoi avons dressé le présent procès verbal des faits et pour être présenté devant qu'il appartiendra le dit an et jour que dessus et ont signé le sachant pour ce qui le concerne."

Tirul, of. municipal
Hirissou, Maire
Rocolle, agent national
Cabriforce, secrétaire greffier
Marquès, notable

HISTOIRE DU DOMAINE DE MANIBAN - (II^{ème} partie)

COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE

En se promenant au bord de la Garonne, dans le sentier sauvage qui partant du pont de Blagnac borde des jardins clôturés, les Blagnacais et les Toulousains qui au passage aperçoivent deux grottes creusées dans le talus, et dominant le tout en approchant du village, la silhouette imposante d'une chapelle, d'un bâtiment et d'un château caractéristique du XVII^{ème} siècle, ne savent pas tous qu'ils longent le Domaine de Maniban, domaine d'environ dix hectares d'après le cadastre de 1748. Dans le dernier numéro de notre revue, on a pu suivre les péripéties de son histoire depuis sa construction vers 1650 jusqu'à son acquisition par le général Compans, soldat de la République et général d'Empire qui est venu y terminer sa vie mouvementée. Ce domaine, consacré pendant plus d'un siècle aux fêtes et réjouissances que donnaient à la riche société toulousaine ses fastueux propriétaires, gagné puis joué au jeu, s'est, un temps, popularisé pendant la Révolution, accueillant la garde nationale, tandis que le juge de paix mettait son magnifique parc à la française à la disposition des Blagnacais patriotes.

BLANQUI ET LE GENERAL

La splendeur du domaine ne se démentit pas avec le Général Compans même si son allure acquit avec lui "un laisser-aller bon enfant", comme le signale Alain Decaux dans un ouvrage consacré à Auguste Blanqui. Nous apprenons ainsi que le jeune Blanqui, fils d'un ancien conventionnel philosophe, astronome, puis sous-préfet de Napoléon à Puget-Théniers (Var), mais ruiné et destitué à la chute de l'Empire, fut engagé par le vétéranaire comme précepteur de son unique fils Napoléon, Dominique Compans, sans doute par solidarité envers un vaincu en détresse de la grande épopée qui s'achevait. Alain Decaux consacre plusieurs pages à ce séjour, présentant le château "construit sur un rocher au-dessus de la Garonne, la surplombant de trente mètres" (très exagéré, puisque la dénivellation atteint tout juste huit mètres !) comme une "bien agréable demeure" dont le propriétaire est "bonhomme" car "il ouvre son parc aux villageois qui "pique-niquent" quand ils veulent". Le contraste est saisissant avec le

jeune précepteur qui "parle peu, passe, le teint pâle, l'air austère" pendant que "l'autre lance des plaisanteries gaillardes" en évoquant ses campagnes. "Le vétéranaire aime bien manger, il goûte les vins en connaisseur". Blanqui ne boit que de l'eau et du lait. "Les viandes rôties, les pâtés savoureux laissent celui-ci indifférent, il ne peut absorber que des légumes et de la salade". Dormant la fenêtre ouverte hiver comme été, est-il simplement "un original de vingt-et-un ans ? Ce n'est pas le souvenir qu'il a laissé à Blagnac. On s'est rappelé plutôt l'air de moquerie... l'ironie souriante... qui intriguait, en forçant une manière de respect. Le général fut fasciné par le précepteur taciturne. Vingt ans après, il ne cessera de demander de ses nouvelles."

Etant donné la place assez importante accordée dans son ouvrage par Alain Decaux à la vie au château de Blagnac, il a paru opportun d'effectuer ce petit retour en arrière.

APRES LA SPLENDEUR, LES VICISSITUDES

Avec la mort du Général Compans dont j'ai déjà évoqué les funérailles grandioses, le domaine de Maniban va terminer son existence prestigieuse. Il sera peu à peu négligé, puis démantelé.

C'est d'abord la fille du Général (son unique frère étant décédé peu après leur père en 1847), Madame Ternaux Compans, qui échange tout le domaine contre une maison située rue Boursault à Paris (A.N. minutier central Ref. XIV 81 C). Elle se réservait toutefois le moulin et ses dépendances, le canal d'amenée d'eau (le "canalet" comblé depuis une trentaine d'années) et une vaste prairie située entre ce canalet et la Garonne (l'ancien "pré de la Meunière", très éprouvé par la crue de 1952, qui abrite actuellement les filtres de la Compagnie des Eaux).

L'immeuble de la rue Boursault étant grevé d'hypothèques, Monsieur et Madame Azam, les contre-échangeurs, ne respectèrent pas les clauses de levée de ces hypothèques. Ils commencèrent très vite à morceler le domaine. Bernard Lavigne, dans son Histoire de Blagnac, parlant de Madame Azam, la présente comme une aventurière enrichie, fort connue à Toulouse où elle tenait un café sous le nom de Burle. Elle laisse

à l'abandon et détruit le parc, vend une grande partie du sol en parcelles, dévalise le château où était resté un très important mobilier, démolit les dépendances. C'est en 1848 sans doute que se situe la curieuse construction des "casernes" sur un terrain bordant le domaine au Nord, justifiant ainsi le nom de "chemin des casernes" donné longtemps à l'actuelle rue Félix Debax. B. Lavigne attribue à la présence d'une garnison d'artillerie l'augmentation de la consommation de viande de boucherie, les droits d'abattage passant de 700 F par an en moyenne à 1 302,75 F en 1849.

A ce rythme cela ne pouvait aboutir qu'à une expropriation forcée le 22 mai 1851 par le tribunal de Toulouse à la demande des époux Ternaux Compans. Ce qui restait du domaine fut divisé en six lots dont le premier comprenait le château qui fut acquis par Monsieur Lacombe, géomètre à Moissac. Le château déjà bien délabré, était tout destiné au pic des démolisseurs. Heureusement un autre sort lui était réservé.

CHANGEMENT DE CAP : LES TRAPPISTINES

C'est alors qu'en 1852, désirant créer une fondation de son Ordre, la Révérende Mère Clémence Colin, abbesse de l'Abbaye cistercienne de Maubec dans la Drôme, vint prospecter dans la région toulousaine. Ayant appris que Monsieur Lacombe mettait en vente le domaine de Maniban, et soutenue par des amis toulousains, elle décida de l'acheter. Par devant Me Gay, notaire à Toulouse, le 12 avril 1852, Mesdames Chauvet, Lioud et Vincent, moniales de Maubec, deviennent propriétaires du domaine de Maniban : ce sont les premières religieuses du monastère à créer.

Elles appartenaient donc à la branche féminine de l'Ordre de Cîteaux, fondé au XII^{ème} siècle : on les appelle habituellement "Trappistines", à cause de leur appartenance à l'austère réforme de l'abbaye de la grande Trappe. Dès le soir du 15 février 1852, elles venaient occuper les lieux. La chronique du monastère en fait cette description peu engageante : "Du château de Blagnac, il restait exactement les quatre murs, sans fermetures, les croisées veuves de leurs vitres, un vent d'hiver glacial y circulait à son aise. Il y avait encore un banc que l'on vint réclamer le lendemain, une cruche et un balai... la supérieure de St Jacques donna des paillasses et des couvertures et l'on put ainsi passer la nuit". Et l'on se mit à l'ouvrage ! Depuis la maison mère de Maubec "bientôt une charrette remplie des objets les plus indispensables se mettait en route... on demeura huit jours en chemin (pour parcourir) les 70 lieux à pied" (davantage en réalité).

LA COMMUNAUTE SE DEVELOPPE

Assez rapidement, les religieuses restaurèrent le vieux château pour le rendre habitable. Dès 1854, à la demande d'habitants de Blagnac, l'école de la commune étant réservée aux garçons, elles ouvrent une école gratuite pour les petites filles, qu'elles confient ensuite à des religieuses enseignantes.

Leur communauté s'agrandit. Elle comptait neuf membres au départ, puis 50 en 1856, 70 en 1859. L'installation du château se révèle vite insuffisante. Déjà une vingtaine de soeurs logeaient dans le bâtiment des casernes, la chapelle provisoire était exigüe. En 1860, commence à s'élever une église. Les religieuses contribuent à son édification "allant chercher cailloux et briques dans tous les coins de la propriété et jusque dans le lit de la Garonne". En 1861 on décide la construction de bâtiments pouvant accueillir 80 religieuses et même davantage, formant l'ensemble que nous voyons encore aujourd'hui.

L'architecte prévoyant la suppression du château commence par sacrifier le magnifique perron de la façade sud et le remplace par une affreuse bâtisse provisoire qui dura... 90 ans. Heureusement, car le château fut ainsi sauvé une fois de plus. Toutes ces constructions amenèrent une gêne extrême et l'interruption des travaux qui ne reprirent qu'en 1881.

LA VIE MONACALE ET SES PEINES

Pendant ce temps, la vie quotidienne continuait. Et c'est, en 1855, le premier décès, la première sépulture qui inaugure le petit cimetière. Quatre ans plus tard il contenait déjà quinze tombes, dont celle de la mère Bernardine d'Aldeguier, descendante de celui qui, deux cents ans plus tôt, construisit le vieux manoir. Une épidémie de fièvre typhoïde s'était montrée meurtrière.

SURVIENT LA GUERRE DE 1870...

Lors de la guerre franco-allemande de 1870, le Monastère reçut des blessés français dans une vieille maison disparue depuis, et qui servait alors d'hôtellerie. La mère Hildegarde, prieure, qui était d'origine allemande mais non prussienne, venait les soigner et les reconforter.

... PUIS LA FAMEUSE CRUE DE LA GARONNE

En 1875, la terrible crue de la Garonne qui dévasta à Toulouse le quartier Saint-Cyprien, faisant de nombreuses victimes, n'épargna pas Blagnac. L'eau monta jusqu'à mi-hauteur de la grotte située dans le talus, renversant le mur de clôture du domaine. Plusieurs orphelines toulousaines furent recueillies et élevées au monastère.

ET PUIS... UNE NOUVELLE GUERRE !

Pendant la grande guerre de 1914-18, le Monastère devient "l'hôpital temporaire n°3 bis" qui occupe la grande salle capitulaire. Actuellement nous possédons encore peu de renseignements sur cette période. Des recherches sont en cours. Nous savons que des lits et leurs garnitures ont été collectés dans le village (A.M. de Blagnac 4 H2). Le cimetière de Blagnac témoigne avec ses vingt tombes semblables du décès de vingt soldats annamites, morts pour la France entre le 4 février 1917 et le 14 octobre de la même année. L'un d'eux était chrétien. Aucun doute sur leur origine à la lecture de quelques noms relevés au hasard : TRAN QUANG HOAN, DANG VAN QUI, NGUYEN HIEN, PHAM VAN DUONG.

DEPART DES TRAPPISTINES

Prévoyant l'extension urbaine de Toulouse et de sa banlieue, les Cisterciennes décidèrent en 1936 de quitter Blagnac pour s'installer à Notre-Dame du Rivet, près de Langon, en Gironde. Auparavant, elles mirent en vente en lots constructibles, les terrains situés au sud du domaine, entre la Garonne, la rue du Général Compans et le plan du Port. Elles étaient représentées par la "Société agricole du domaine de Maniban". Les transactions eurent lieu devant Maître P. Chesnelong. Chacune était assortie de conditions particulières. Outre les diverses contraintes sanitaires, écoulement des eaux (justifié par la présence de nombreuses sources dans le talus bordant la Garonne), clôture, dimensions minimales, elle stipulait aussi : "Aucun commerce de café, bar, hôtel, dancing ou établissement similaire ne pourra être établi sur le lotissement sans une autorisation expresse et par écrit de la société vendeuse". La rue de la Libération sera, comme son nom l'indique, inaugurée après la Libération de la région toulousaine de l'occupation allemande les 19 et 20 août 1944.

ENCORE LA GUERRE... ET, CETTE FOIS, L'OCCUPATION

En 1939, une communauté de moniales Dominicaines succéda aux Cisterciennes, occupant les bâtiments et le reste du domaine jusqu'à la rue Félix Debax. A peine installées, une nouvelle guerre est déclenchée. Après la drôle de guerre, c'est la débâcle, et un soir de mai 1940, trente soeurs du Monastère de Châtenay, près de Paris, viennent demander asile. On les installe sommairement dans le grand dortoir; parmi elles se trouvait une soeur d'origine juive qui fut cachée jusqu'à la fin de la guerre sous une fausse identité. Puis en novembre 1942 c'est l'invasion de la zone sud (la zone "nono") par l'armée allemande : deux cents militaires, appartenant aux troupes de sol de la "Luftwaffe" occupent l'Hôtellerie et l'Aumônerie, et construisent un baraquement en préfabriqué près de la grille d'entrée. Ils ne franchissent pas la "clôture papale" et épargnent le vieux château.

Comme tant de maisons de Blagnac, le monastère subit quelques dégâts occasionnés par les bombardements de l'aérodrome et de l'usine d'aviation tout proches.

ENFIN LA LIBERATION !

Le 19 août 1944, jour de la fuite éperdue des Allemands, l'officier qui commande leur détachement, grâce à l'intervention de la mère prieure, désobéissant aux ordres reçus, renonce à faire sauter un dépôt de munitions, qu'il fait transporter sur l'aérodrome, heureusement pour le monastère lui-même et tout le quartier d'ailleurs. Trois maisons incendiées, l'explosion de bouteilles d'hydrogène entreposées, et sur l'aérodrome celle de bombes volantes, cela a causé bien assez de dégâts matériels, réparés depuis. Beaucoup plus grave, un Blagnacais, Marceau Cartelle, qui regagnait son domicile dans la nuit du 19 au 20 août 1944, a été abattu sur la route, à peu près au niveau de l'entrée du monastère, par des soldats en déroute.

A la Libération ce sont les FFI qui occupent les locaux évacués par les Allemands. En 1945, lors de leur récupération, ils étaient en piteux état. Alors commence une nouvelle série de travaux dans des conditions que l'on a de la peine à imaginer aujourd'hui : pénurie de matières premières, de main d'oeuvre, multiples démarches auprès de l'administration chargée de l'étude des dossiers "dommages de guerre" qui était absolument débordée.

LA VIE REPREND

En 1949 les Dominicaines demandent au célèbre peintre verrier Louis Mazetier de réaliser les fresques qui ornent la chapelle, et de créer de nouveaux vitraux en place de ceux détruits par le souffle des explosions. Ceux dits en "grisaille" furent exécutés par des soeurs sous la direction du maître. La cuisson et la mise sous plomb furent faits sur place par Laurent Escap de Lardenne.

Depuis lors, le domaine de Maniban, hôtellerie et exploitation agricole à l'origine, a multiplié ses activités : fabrique de pâtes alimentaires sous le nom de "pâtes de Maniban" pendant quelques années; extension de l'hôtellerie monacale avec la création de la "Pension de famille" accueillant toute personne valide pour de courts, moyens ou longs séjours; quelques travaux d'art religieux (chapelets, céramiques...). La maison du jardinier et une partie de l'étable transformée accueillent l'oeuvre de "Mère de Miséricorde" qui aide moralement et matériellement les jeunes mères en difficulté. Une communauté de frères séminaristes, "les Béatitudes", venant de Cordes (Tarn) et poursuivant des études à Toulouse, est aussi hébergée.

En définitive, le château de 1650 a conservé intact son aspect extérieur, avec un corps de logis à un étage, flanqué de deux pavillons. Sa toiture couverte de tuiles de Bourgogne, avec de grands dessins en losange en tuiles vernissées de trois couleurs, vert, jaune et blanc, est inhabituelle et peut-être unique en Languedoc.

Lieu de séjour des religieuses, protégé par une "clôture papale", il ne peut être visité. Seuls les autres bâtiments, chapelles, pension de famille, sont accessibles au public. Près du centre ville, protégé par le mur d'origine en bordure de la rue du Général Compans, dominant la Garonne au levant, l'ensemble est remarquablement paisible. Le reste du domaine, vendu en parcelles en 1939, est occupé presque entièrement, à part quelques terrains en friche, par des maisons individuelles sans aucun "commerce de café, bar, hôtel, dancing..."

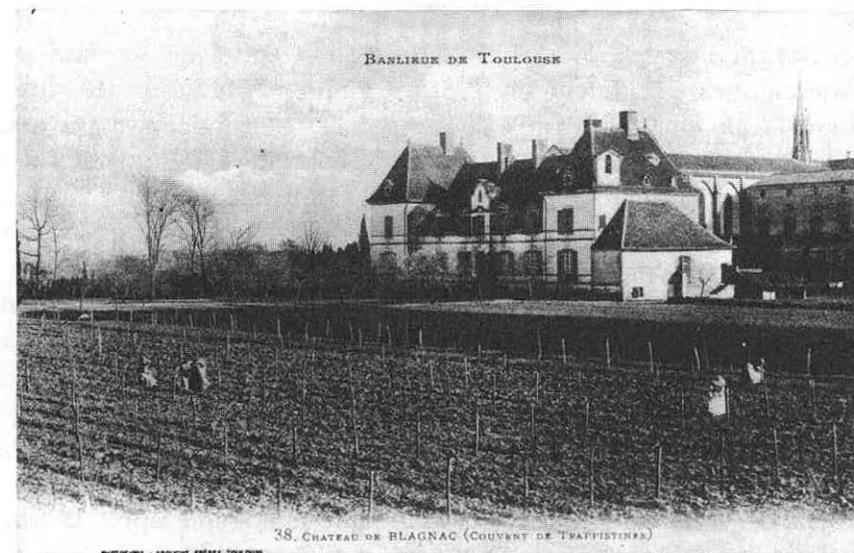
Chez les Blagnacais, le souvenir de la splendeur passée et le nom même de "Maniban" s'estompent dans les mémoires. Seul se transmet chez les anciens le mystère un peu sulfureux d'une "Maison de jeux".

Demeure le nom de "Monastère" (accompagné de la croyance erronée à la présence de "trappistines" que les "dominicaines" ont pourtant rempla-

cées en 1939), ou celui de "Maison de retraite", alors qu'il s'agit d'une "Pension de famille".

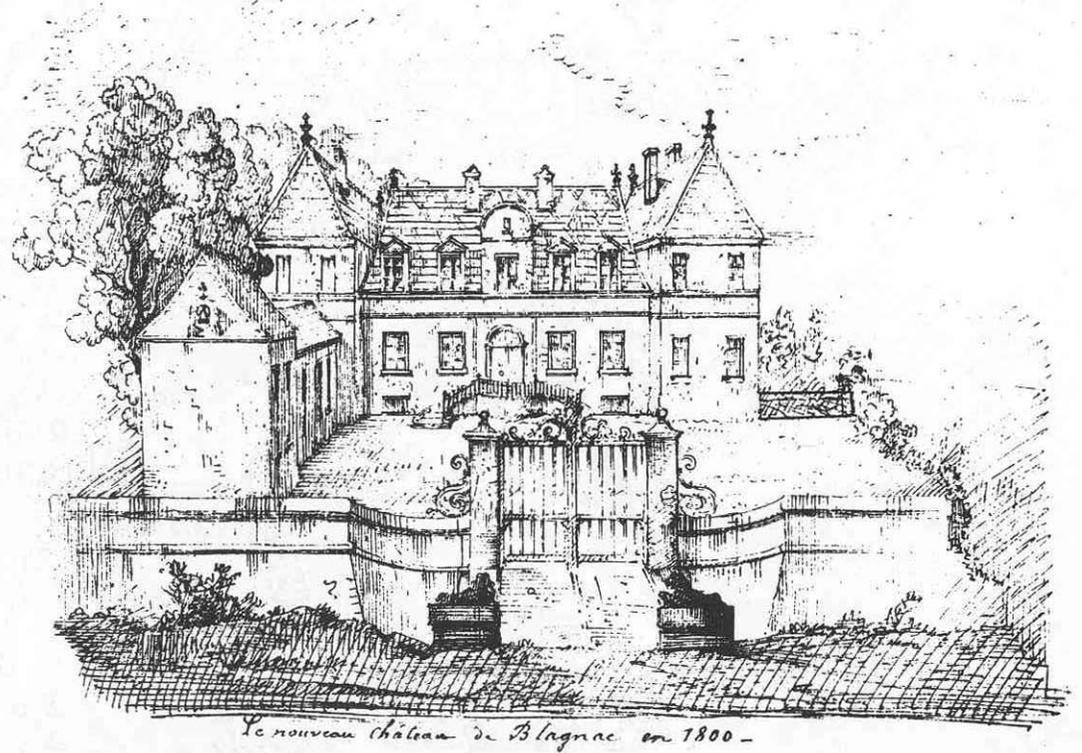
Puissent ces quelques pages remettre en mémoire ou faire connaître un peu de l'histoire du "DOMAINE DE MANIBAN".

Jeannette Weidknet



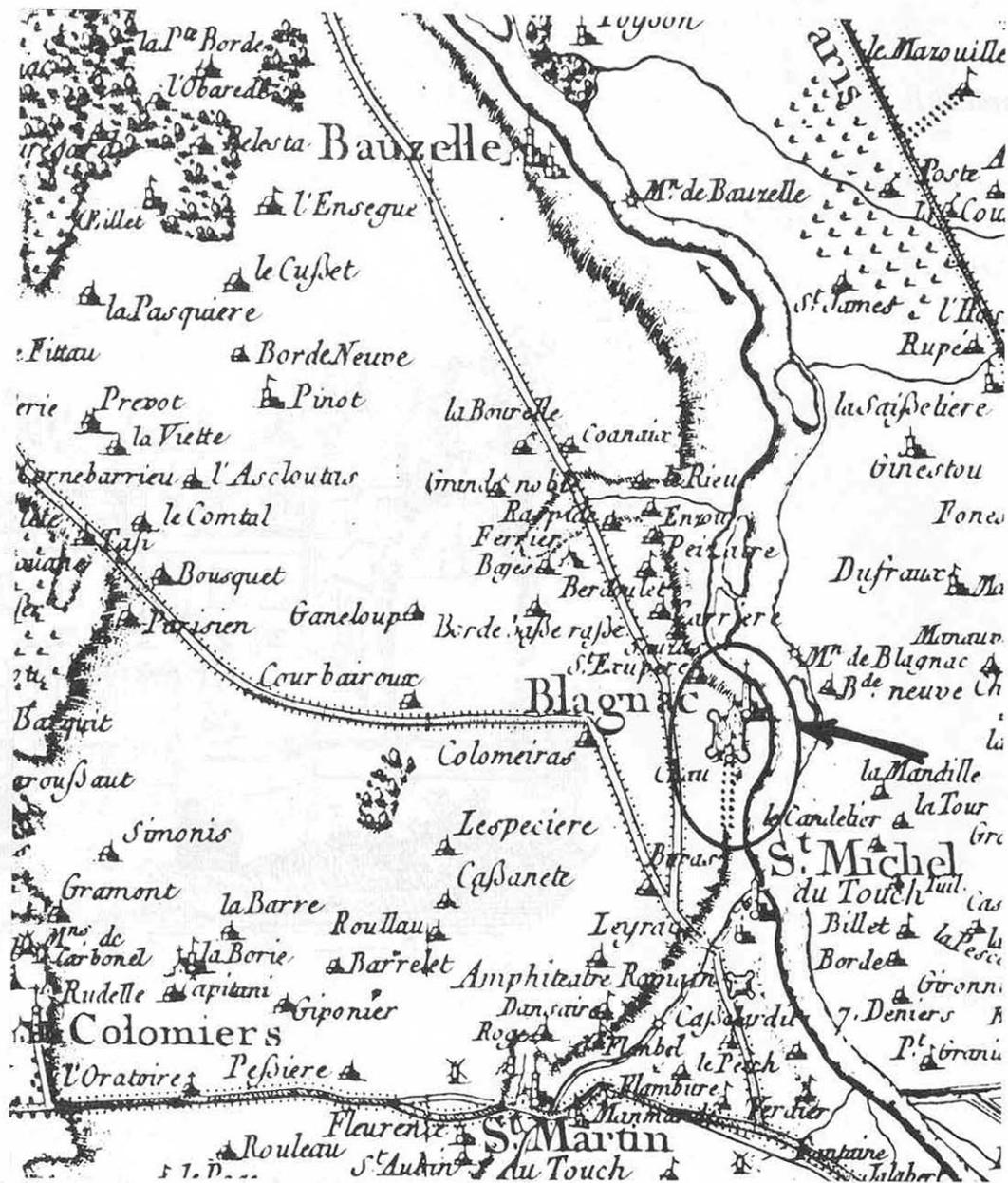
BIBLIOGRAPHIE

- *Archives municipales de Blagnac :*
série H - Plan cadastral 1738 - Plan cadastral 1810
- *LAVIGNE Bernard*
Histoire de Blagnac, Toulouse 1875, réédition Eché 1978
- *DECAUX Alain*
Blanqui l'insurgé, Librairie Académique, Perrin 1976
- *Services techniques de la Mairie de Blagnac :*
Plan cadastral 1951
- *Témoignages de :*
 - *Sœur Marie du Christ roi*
 - *Monsieur l'Abbé Lauzet.*



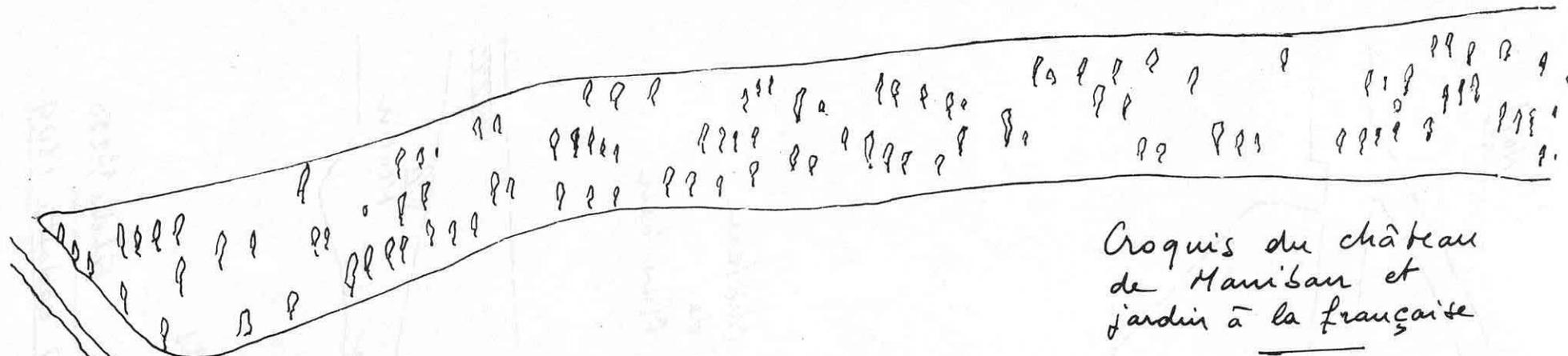
Pages suivantes...

La représentation du "Château de Maniban" sur les plans cadastraux de la commune, du XVIII^{ème} à nos jours.



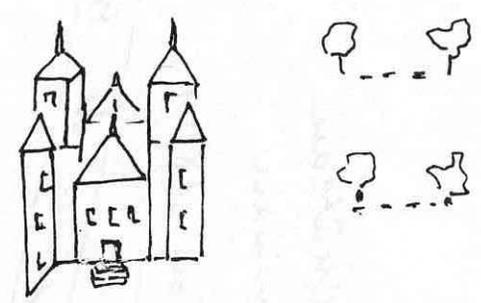
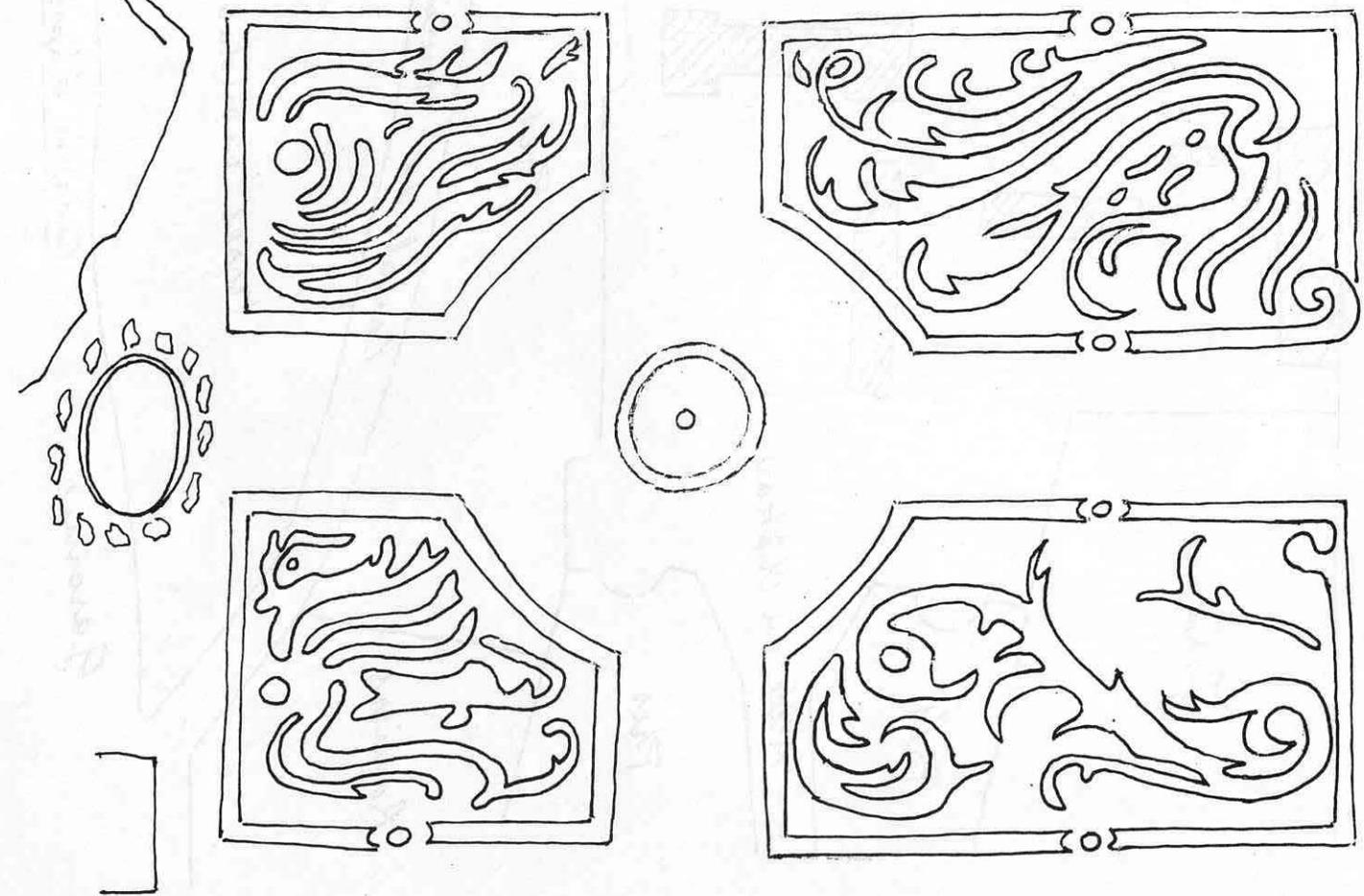
Carte de Cassini (18^{ème} siècle).

On remarque le "Château" et l'allée cavalière bordée d'ormeaux.



Croquis du château
de Maniban et
jardin à la française

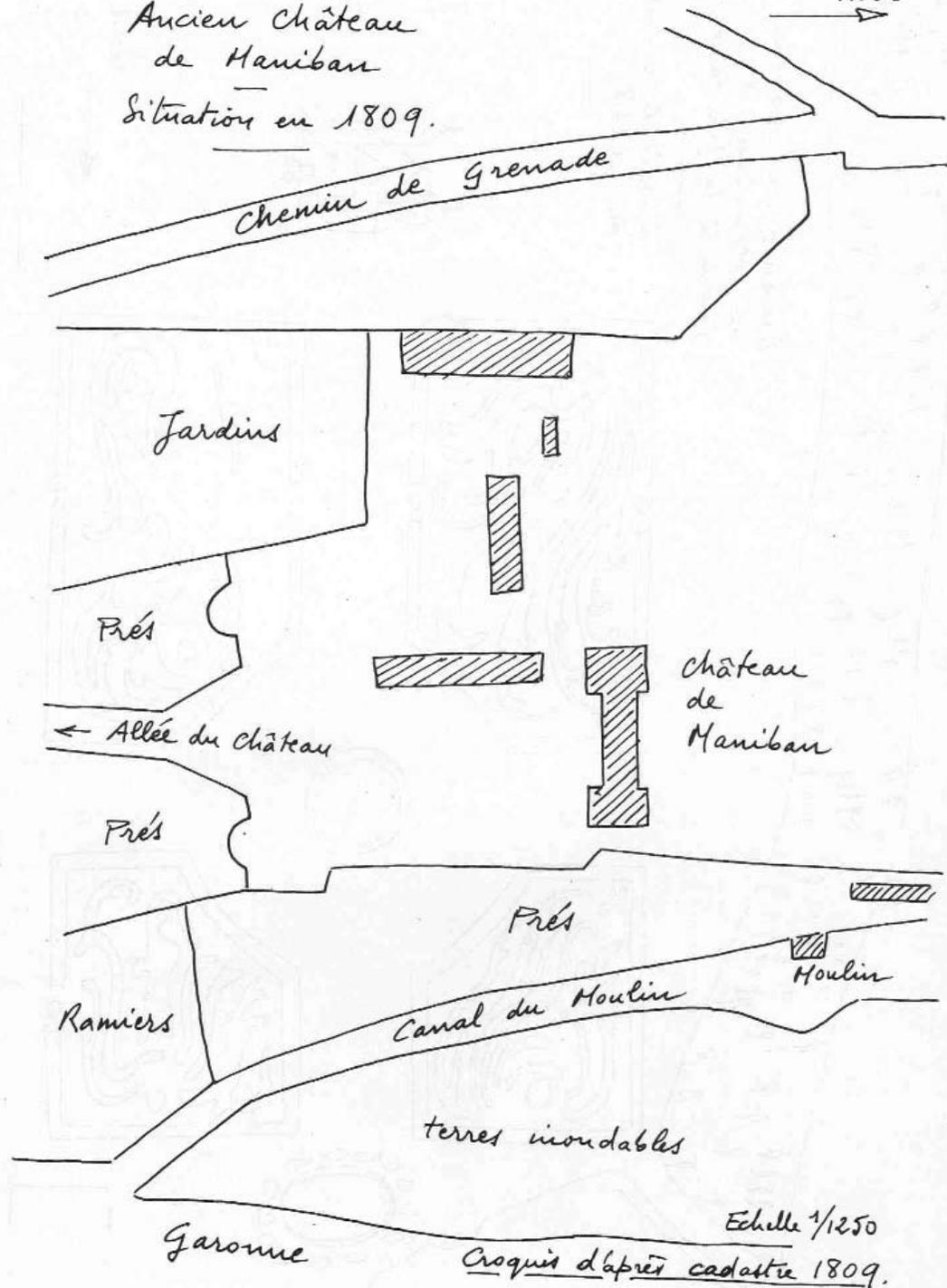
d'après le cadastre
de 1748.

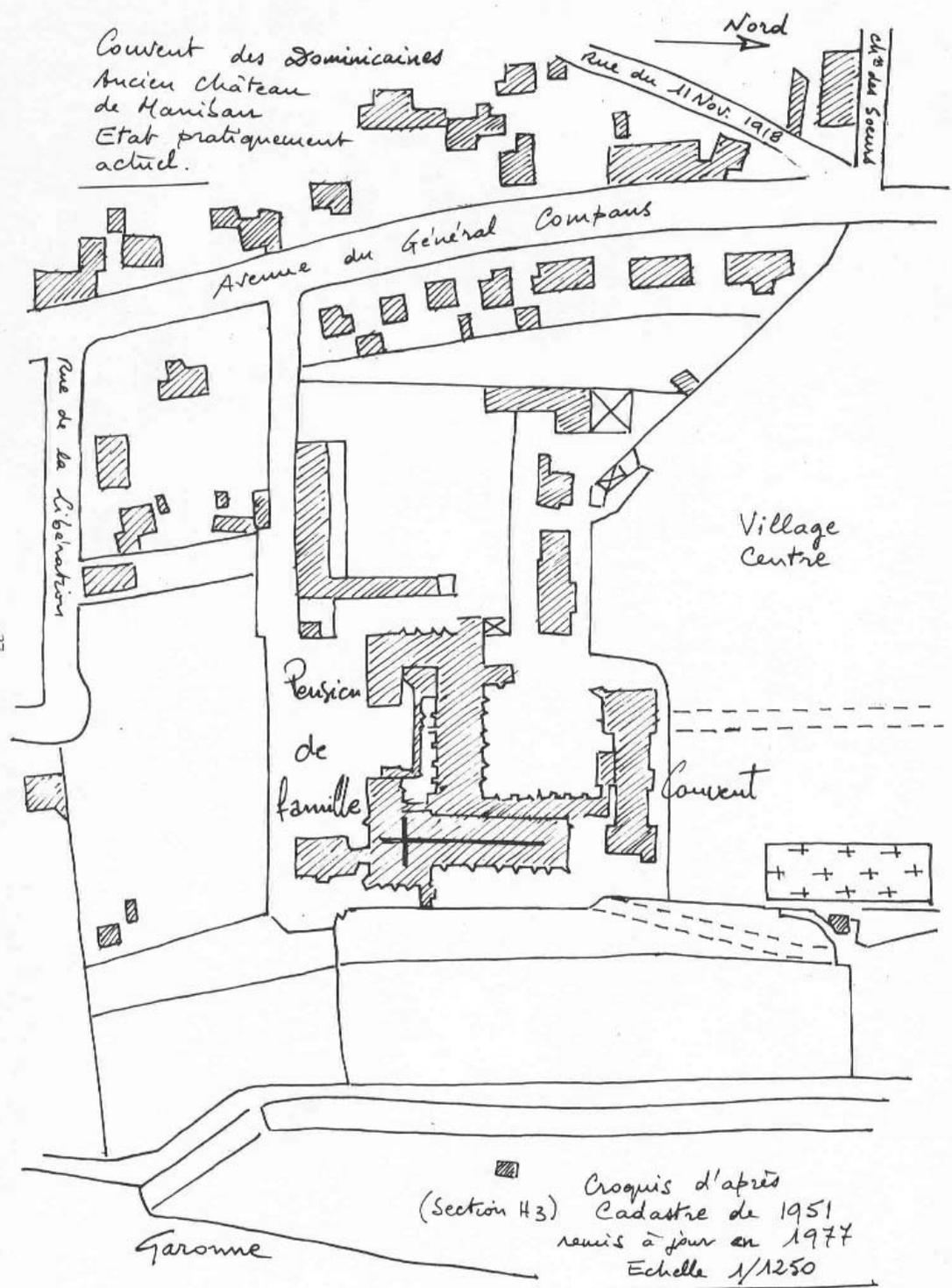


← Nord

Ancien Château
de Maniban
Situation en 1809.

Nord
→





Croquis d'après
 (Section H3) Cadastre de 1951
 remis à jour en 1977
 Echelle 1/1250

ASPECTS DE LA CONTRE-REVOLUTION A BLAGNAC ET EN MIDI-PYRENEES, EN RELATION AVEC LES EVENEMENTS NATIONAUX.

(suite du 1^{er} article publié dans le n°2 de la revue)

L'AFFAIRE DES CAMPS DE JALES (1790 à 1792)

Le 18 août 1790, à Jalès, en Ardèche, 20 à 25 mille gardes nationaux du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche, forment (légalement) un camp fédéraliste. Ce qui est illégal, c'est que le comité de Nobles dirigeant le camp rédige un "Manifeste" tenant pour nulle l'oeuvre de l'Assemblée Nationale et notamment sa rédaction d'une Constitution. Sont dénoncés comme "criminels de lèse-majesté" les députés de l'Assemblée. Les rédacteurs du "Manifeste" sont le comte d'Antraigues, député du Vivarais aux Etats Généraux, auteur d'un pamphlet en 1788 contre la réunion des Etats, et d'autre part Laurent de Palarin, seigneur de Castelnaud D'Estretfonds. Le libellé monarchiste est imprimé par De Malbosc, maire local, mais aussi avocat au Parlement de Toulouse. On se retrouve donc en famille.

Le Comte d'Antraigues, "deus ex machina" de ce mouvement pré-insurrectionnel, était en liaison directe avec le comte de Provence, futur Louis XVIII et les émigrés de Turin. Le Vivarais n'est pas la seule région où les monarchistes comptent lever des troupes : l'Ariège peut aussi présenter une base contre-révolutionnaire commode. En Espagne toute proche, facile d'accès pendant l'été, règne un Bourbon, Charles IV : elle est terre d'émigration. Les émigrés se réunissent dans la localité de Mataro, et s'occupent à rassembler les armes.

Ce premier camp de Jalès avorta d'une insurrection que ses chefs prévoient pour l'été 1791 : il fut dispersé par des gardes nationaux républicains, que fournirent principalement les régions huguenotes voisines. L'Italie trouva indésirables les émigrés français, qui durent passer en Suisse, puis en Allemagne du sud, à Coblenz. En Ariège, de faibles mouvements insurrectionnels, avec mort d'hommes, se limitèrent à la région de Pamiers : son maire, Darmaing, se découvrit à cette occasion comme contre-révolutionnaire, se signalant ainsi à l'attention de Vadier, député à l'Assemblée Nationale pour le canton de Foix, et créateur du département de l'Ariège. A la fin de l'année 1791, du 13 au 21 novembre, de nouveaux troubles éclatent à Pamiers, nécessitant l'intervention de l'armée, qui

occupe la ville. Au même moment, un comité monarchiste insurrectionnel se réunit en Vivarais chez le toulousain De Malbosc. Le comte de Saillans prend le titre de "Général des frères du Roi". Outre l'Ardèche, le Gard et la Lozère, la conspiration vise à soulever aussi l'Hérault, ainsi que l'Ariège, où un délégué, le marquis de Binos, est envoyé pour recruter et armer des troupes.

A la tribune de l'Assemblée, le 23 juillet, Vadier avait bien dénoncé, mais en vain, les intrigues séditeuses des Prêtres réfractaires dans son département. Il est probable en effet, que ceux-ci donnèrent la main aux nobles émigrés, qui faisaient l'aller et retour, de part et d'autre de la frontière, pour préparer l'insurrection prochaine.

En février 1792, un nouveau camp de Jalès, ouvertement insurrectionnel, est formé. En Ariège, dès le 26 janvier, des incidents s'étaient encore produits à Pamiers, alors que les 3 premiers bataillons de volontaires récemment formés, se portant vers Toulouse, campaient à proximité de la ville. Vadier se rend à Toulouse au club des Jacobins où il expose les dangers de la contre-révolution en Ariège. Il obtient l'envoi à Pamiers d'un détachement du régiment de Cambresis (7 mai 1792).

Cependant, un bataillon des volontaires de l'Ariège, et un bataillon des volontaires de la Haute-Garonne, placés à Toulouse sous le commandement du lieutenant-colonel Dupuy (le futur général, fils de boulanger), en route vers la frontière italienne, est détourné à Nîmes pour soumettre les insurgés de Jalès. Les volontaires prennent brillamment d'assaut le château de la Banne, siège de l'état-major royaliste. Le comte de Saillans est massacré par la population, et De Binos est arrêté : on trouve dans ses poches le plan de soulèvement de l'Ariège. De Malbosc également arrêté est retrouvé mort au bord du Rhône, près de Pont-St-Esprit (juillet 1792).

Des débris de l'armée royale se réfugient en Ariège, où on les retrouvera au cours de l'agitation de 1793. Vadier provoque une enquête sur les complicités ariégeoises de l'insurrection. Le maire de Pamiers, Darmaing, est traduit devant les tribunaux : au départ du régiment du Cambresis, les contre-révolutionnaires de la ville s'étaient emparé d'un dépôt d'armes.

LA RESISTANCE PAYSANNE A LA REVOLUTION (1792)

L'agitation royaliste de 1792, où le rôle du toulousain et "Parlementaire" De Malbosq avait été loin d'être négligeable, trouva dans la région toulousaine, outre la proche Ariège, des traductions évidentes. En février et Mars, des mouvements paysans du type "Jacquerie" se produisent de façon contradictoire. Le 1^{er} bataillon de volontaires de la Haute-Garonne, avant son intervention à Jalès, doit s'occuper de rétablir l'ordre au voisinage de Blagnac, dans le district de Grenade (avril 92). La ville de Muret, dont le rôle contre-révolutionnaire apparaîtra pleinement lors de l'insurrection de l'an VII, est un "repaire" de royalistes et de prêtres réfractaires. Sa municipalité est suspendue, mais sans effet. Deux cents volontaires et gardes nationaux de Toulouse vont l'occuper et mettre le décret en application.

C'est à cette époque que les populations des campagnes, au début favorables à la Révolution, entrent en dissidence plus ou moins larvée. Elles vont fournir à la noblesse les troupes que celle-ci s'efforce de lever pour les insurrections monarchistes.

On expliquera ce fait, d'abord par des raisons économiques : ceux qui achètent les biens nationaux sont des bourgeois, et les paysans n'en profitent pas. La guerre étrangère provoque des réquisitions de vivres, évidemment mal reçues. On distingue aussi des raisons socio-politiques : les campagnes toulousaines et le "plat pays" ariégeois sont des régions de métayage, où le paysan, isolé dans sa famille, est soumis aux hobereaux et aux curés. C'est un fait, constaté depuis l'institution du droit de vote, et qui se retrouve à l'époque moderne, que ces paysans votent comme leur propriétaire, et suivant les conseils du curé. Ainsi les paysans sont appelés à faire front avec leurs nobles contre les bourgeois : ces derniers sont, par contre, républicains, et la Révolution doit assurer leur prédominance en tant que classe.

Nous avons évoqué l'action des prêtres. Des curés campagnards ont été, au début, en 1789, favorables comme leurs ouailles, aux réformes révolutionnaires. Tout change avec la suppression de la dîme, la nationalisation des biens ecclésiastiques, l'institution de la liberté des cultes (fin du monopole catholique), et la Constitution Civile du Clergé (12 juillet 1790) : celle-ci a pour effet de diminuer le nombre des diocèses, et de placer la religion et ses ministres à un rang subordonné. On peut citer un "mandement" de l'évêque de Tréguier, en Bretagne : "l'Eglise tombe dans l'avis-

sement et la servitude, ses ministres sont menacés d'être réduits à la situation de commis appointés".

La suppression de la dîme, évoquée ci-dessus, dut porter un coup sensible aux ressources du clergé : à Blagnac, le "décimateur" était le chapitre de Saint-Sernin, et le curé local recevait le quart du produit. Quel usage en faisaient-ils ? Une délibération de la municipalité de Blagnac, en date du 8 février 1782, est très révélatrice à cet égard : "Le vénérable chapitre de Saint-Sernin, décimateur, ne donne que 30 livres au prédicateur de l'avent et du carême, ce qui fait qu'on n'en a point, ou qu'on obtient des prédicateurs infirmes ou débutants, qui s'en tirent fort mal ou qu'on n'entend pas. D'un autre côté, le dit Chapitre se borne à envoyer tous les ans, au curé de Blagnac, une somme de 30 livres pour les besoins des pauvres, fort nombreux dans la localité, surtout les pauvres honteux qui mourraient de faim dans leur maison, si des personnes charitables ne venaient à leur aide. Cependant le chapitre n'ignore pas que, d'après les règlements, droits et usages du lieu, 1/3 de son revenu doit être consacré aux pauvres et un autre tiers à l'entretien des autels, ornements, vases sacrés, bougies et huile pour les lampes de l'église, tandis qu'il emploie souvent à cet usage le revenu des pièces de terre données à la table de l'oeuvre de Notre-Dame, lorsque selon la volonté des donateurs ce revenu devait être distribué aux pauvres (...) ; ce Chapitre se permet même, depuis quelques années, de lever la dîme sur tous les foins, fourrages et pailles récoltés dans la localité, au lieu de les laisser pour l'entretien des bestiaux qui, bien nourris, feraient plus de fumier et de meilleure qualité, tandis qu'ils meurent de misère ou se traînent exténués (...). Les agents dudit chapitre choisissent les meilleures et plus belles gerbes, au lieu de les prendre comme elles viennent. Cette manière d'agir, cette parcimonie cruelle est d'autant plus blâmable que le Chapitre de Saint-Sernin retire de la communauté un revenu annuel de onze à douze mille livres".

Pour juger de l'importance de cette somme, on notera que les dépenses de la communauté, portées au budget de la même année s'élèvent à un montant du même ordre, et même sensiblement inférieur, à savoir 8 294 livres.

Rien d'étonnant à ce que, 7 années plus tard, rien n'ayant changé, il est demandé au dernier article du "Cahier de doléances" : "d'établir un bureau de charité... et de doter ce bureau d'un sixième de la dîme, afin de salarier un médecin des pauvres et un maître d'école". Et il est rappelé que : "Les décimateurs, à qui on donne la dîme pour leur subsistance per-

sonnelle, pour celle des pauvres et pour les ornements et autres besoins de l'église, ont négligé de secourir les pauvres, le curé rejetant cette obligation sur les gros décimateurs et les gros décimateurs sur les curés, ce qui laisse les pauvres malades sans aucun secours, dans les plus urgents besoins”.

C'est pourtant 3 ou 4 ans après ces doléances anti-cléricales que certains habitants de Blagnac, commune à caractère rural, et nombre de paysans de ses environs, commenceront à se soulever au profit des prêtres “réfractaires” et de la noblesse. La proximité d'une bourgeoisie toulousaine révolutionnaire atténuera cependant cette tendance et le centre du bourg demeurera majoritairement “patriote”.

Aux raisons invoquées pour la résistance des paysans, s'ajoutera dès 1792, année où se forment les bataillons de volontaires, l'impopularité de la conscription, laquelle entraîne pour suppléer au manque de soldats, une reprise du “tirage au sort”, plaie de l'ancien régime, provisoirement abolie. Or Toulouse et sa région deviennent la base arrière de l'armée des Pyrénées, bientôt engagée contre l'Espagne, dont l'état-major s'installe au château du Mirail. La Convention décrètera la levée de 100 000 hommes dans les départements du Midi Pyrénéen, pour pallier les premiers revers militaires, en même temps que se forment des “Comités de surveillance” des menées contre-révolutionnaires et pour prévenir les désertions militaires. De véritables insurrections contre la conscription vont avoir lieu en 1793, en liaison avec le “mouvement fédéraliste”.

LE MOUVEMENT FEDERALISTE (1793)

Peu après l'écrasement de l'insurrection du Vivarais et les tentatives avortées dans l'Ariège et la Haute-Garonne, la victoire inattendue des troupes républicaines à Valmy, le 20 septembre 1792, a mis pour un temps un frein aux visées monarchistes.

Ce n'est pas pour autant que le comte d'Antraigues a renoncé à ses activités. Il s'est attaché à constituer en France un réseau d'espionnage, au profit des “Princes”, de l'Angleterre et de l'Autriche. A Paris, le réseau s'appelle “La Manufacture”. Le milieu des juristes de Toulouse et de Montpellier est un vivier où d'Antraigues recrute ses agents. Parmi eux, Reboul, né à Pézenas en 1763. Député de L'Hérault à la Législative, retiré ensuite à Toulouse (émigrera pendant la Terreur à Barcelone puis à Gênes, avant de s'infiltrer dans l'administration de l'armée d'Italie);

Gamon, qui fit son droit à Toulouse avant d'être avocat au Parlement de la ville. Député suppléant à la Législative en 1791, pour l'Ardèche, il est élu à la Convention, où il siège à droite (il émigrera en Suisse après l'échec du mouvement dont nous allons parler, où il s'est abondamment compromis). Il reviendra en France après Thermidor pour réintégrer la Convention. Impliqué dans l'insurrection royaliste du 13 Vendémiaire, il restera cependant député aux Cinq Cents pour le Vivarais, et finira sa carrière sous l'Empire, comme président de la cour d'appel de Nîmes.

L'exécution du roi le 21 janvier 1793, puis la mise hors la loi des Girondins par les Montagnards (31 mai - 2 juin) déclenchent des insurrections, cette fois assez sérieuses et étendues pour mettre la patrie et la révolution en danger. Les républicains “modérés” s'opposant à la Convention centralisatrice vont être rapidement débordés par les monarchistes dont on a pu apprécier l'organisation déjà ancienne et structurée.

Le décret de la Convention du 24 février 1793 levant 300 000 volontaires et la déclaration de guerre à l'Espagne le 7 mars mettent dans le Midi Pyrénéen le feu aux poudres. Les royalistes toulousains exhortent par tracts les citoyens de toute la région “à se dérober à la boucherie où on veut les entraîner”. Le 20 mars à Rodez, la foule refuse le tirage au sort. 800 hommes et des canons sont envoyés pour réprimer le mouvement. Il y a 18 morts et de nombreux blessés. 56 “volontaires” sont enrôlés, les cloches de la cathédrale sont amenées à Toulouse pour y être fondues en canons. Même résistance au tirage au sort à Moissac, Caylus, La Française. A Montauban, un dénommé Cladel organise une manifestation. Il est condamné à mort et exécuté le 11 mai sur la place publique. La population est terrorisée. A Toulouse, on note un certain enthousiasme jacobin pour la levée des volontaires, mais leur nombre reste insuffisant. Là aussi, il faut tirer au sort pour compléter.

La loi du maximum et les réquisitions destinées à soutenir l'effort de guerre sont mal acceptées, c'est peu dire, des paysans, qui refusent de vendre au tarif, ne veulent pas d'assignats, cachent leur récolte. Les troubles éclatent à Saint-Jory, Castelsarrasin, Muret.

En Ariège, dès la nouvelle de l'exécution du roi, les débris de l'armée royaliste de JALES, réfugiés après son échec en Vivarais, se reforment et s'agitent. Leurs communications avec **l'Espagne et l'Andorre** se font de plus en plus fréquentes. Trois citoyens, dont Vadier fils, se rendent à Toulouse au club des Jacobins, pour demander une intervention armée. Le département de la Haute-Garonne décide d'envoyer 10 000 hommes,

commandés par Baby, de Tarascon-sur-Ariège, député suppléant à la Convention (26 avril 1793). Sur protestation véhémement du Directoire de l'Ariège, la convention désavoue Toulouse (les Girondins sont toujours là) et donne l'ordre de dissoudre l'armée d'intervention. Baby refuse d'exécuter. Clauzel député (Montagnard) de l'Ariège désavoue Baby. Mais Vadier père qui sera nommé président du **Comité de Sûreté Nationale** après la chute des Girondins, fait disculper Baby et nomme une Commission aux fins de surveiller les contre-révolutionnaires de l'Ariège. Les représentants en missions Baudot et Chaudron-Rousseau dissolvent le **Directoire de l'Ariège** et font arrêter 1 400 contre-révolutionnaires, tant en Ariège qu'en Haute-Garonne.

Le 7 juin 1793, le "Comité de surveillance et de salut public" de Toulouse, à majorité girondine, dénonce à l'Assemblée l'action de Chabot, de Rodez, représentant en mission. Or celui-ci s'occupe justement de réduire un soulèvement royaliste en Lozère, dirigé par Charrier, ancien député à la Constituante. Charrier est pris et exécuté à Rodez, le 17 juillet.

A la demande de Marseille et de Bordeaux, villes gagnées à la "Gironde", le Comité Toulousain envisage de lever une armée pour marcher sur Paris. Mais Montauban se déclare pour les Montagnards (16 juin), et grâce à Jeanbon Saint-André, rallie les autorités toulousaines derrière la Convention. C'est alors le soutien accordé à Vadier. Le 29 juin, 5 "fédéralistes" sont arrêtés à Toulouse et transférés à Paris. En Haute-Garonne comme en Ariège et autres lieux, les autorités départementales et municipales sont épurées, les districts replacés dans la pure ligne républicaine. Mais les campagnes, dans leur for-intérieur, demeurent hostiles, et bientôt Toulouse apparaîtra comme bastion rouge au sein d'un désert blanc, dirigeant contre la réaction les troupes révolutionnaires qu'elle lève. Blagnac, rurale mais influencée par Toulouse, apparaît comme une ville charnière, où coexisteront royalistes et patriotes, ceux-ci le plus souvent majoritaires. Une armée révolutionnaire du Lot, commandée par le jeune Viton (20 ans), intervient en Aveyron, attaquant les royalistes à Séverac Le Château (25 octobre). 46 insurgés sont arrêtés. "L'armée révolutionnaire de Haute-Garonne" doit intervenir à Grenade, proche de Blagnac, avec 173 hommes et 2 canons. Elle opère par la force la réquisition de 4 300 quintaux de grains. C'est elle encore qui occupe la région de Montaut, en limite de l'Ariège et de la Haute-Garonne, pour prévenir une insurrection royaliste, subodorée par Vadier.

L'armée des Pyrénées Orientales, qui couvre en fait également **l'Aude, la**

Haute-Garonne et l'Ariège après ses échecs initiaux et pour briser les désertions, forme deux divisions, qui se dotent chacune d'un tribunal révolutionnaire, siégeant l'un à Pamiers, l'autre à Narbonne. Elle ordonne des réquisitions sévères, pour les subsistances, les chevaux, le salpêtre, ce qui, on s'en doute, n'est pas du goût de tout le monde (les archives de la communauté de Blagnac en portent certaines traces).

Ainsi les tentatives d'insurrection liées au "Mouvement fédéraliste" furent-elles en définitive bloquées en Midi-Pyrénées. Mais on sait que les insurrections de Vendée (appuyée par l'Angleterre), de Provence (Toulon livrée aux flottes anglaise et espagnole) et de Lyon, furent un temps victorieuses, menaçant gravement la Convention : celle-ci réagit par la Terreur. Bordeaux, "girondine" comme son nom l'indique, alla aussi jusqu'à la lutte armée, mais ne put réaliser la jonction ni avec la Vendée, ni avec les mouvements de la région des campagnes toulousaines et ariégeoises : à ce sujet le verrou de Montauban, cité huguenote et patriote, joua un rôle non négligeable.

On sait comment l'action révolutionnaire de la Convention, des représentants du peuple en mission (à qui on reprochera des exactions répressives, que ce soit à Nantes ou à Lyon), et les victoires de l'armée des soldats de l'an 2, vinrent à bout de ces rébellions généralisées, mais mal coordonnées dans l'espace et dans le temps par un état-major monarchiste qui heureusement pour la République, n'avait rien appris, ni rien oublié. Toulon fut repris par Dugommier et un certain artilleur du nom de Bonaparte. Emmenés par le général Pérignon, né à Grenade sur Garonne, les 30 000 hommes de Midi-Pyrénées battirent 45 000 Espagnols à l'Escola, les rejetèrent sur Figueras et Rosas, et la paix fut signée le 22 juillet à Bale. Après quoi nos volontaires passèrent à l'armée d'Italie, où se distingua l'Ariégeois Clauzel, neveu du Conventionnel. Il devait plus tard devenir général, être condamné à mort par contumace par les Bourbons (1816), avant que la Révolution de 1830 ne le nomme Maréchal. Les vedettes de la contre-révolution dans notre région ne sauraient quand même éclipser nos gloires républicaines !

REACTION THERMIDORIENNE ET TERREUR BLANCHE (1794-1795)

La terreur jacobine, nous l'avons dit, n'a pas laissé de traces à Blagnac. Par contre Toulouse, où la contre-révolution s'était montrée active, fut touchée par 98 exécutions, dont 31 condamnations à mort à Toulouse même. Le 11 Messidor (29 juin 94) des fédéralistes de la Haute-Garonne, tels Dario, juge de Saint-Gaudens, Derrey, qui avait été maire de Toulouse, furent exécutés à Paris.

En ce qui concerne l'Ariège, base arrière, ainsi qu'on l'a vu, à proximité des émigrés d'Espagne, de la contre-révolution dans la région toulousaine, Vadier envoya à Paris 10 Apaméens et Fuxéens devant le Tribunal Révolutionnaire; ils passèrent à la guillotine. Une charretée de 60 personnes suivait, et Baby avait dressé une liste de 150 suspects, lorsque Robespierre et Saint-Just tombèrent eux-mêmes sous le couperet (10 Thermidor). Les prisons s'ouvrirent, et les Thermidoriens de gauche, tels Vadier et Babeuf, se réjouirent de la fin d'une dictature "bourgeoise", laquelle, très sévère envers la droite, n'avait pas épargné une gauche "sans-culotte", qu'avec le recul du temps on pourrait qualifier de "prolétarienne". Mais la réaction thermidorienne fut rapidement noyauté par les monarchistes, même si des républicains "modérés", Dantonistes, Girondins, dirigeaient encore la Convention. L'ancien "Montagnard" Clauzel mit son collègue ariégeois Vadier en accusation, tandis que Gaston, autre député d'Ariège à la Convention, en mission aux armées au moment même du 9 Thermidor, se levait à l'Assemblée, et s'écriait, menaçant Legendre de son gourdin : "Je jure par les 12 mille défenseurs de la patrie et les 4 millions de Patriotes qui sont liés sous tous les points de la République, que la contre-révolution ne se fera pas". Il eut beau, peu de temps après, tirer son sabre en pleine séance, cela n'empêcha pas la contre-révolution, sinon encore de réussir, du moins de tenir le haut du pavé ainsi que les campagnes.

Vadier, Billaud-Varenne, Collot D'herbois et Barère sont proscrits. Vadier parvient à s'évader et laissant croire qu'il a pu passer en Suisse, demeure en fait caché à Paris. Son fils, ainsi que Baby, sont arrêtés en Ariège et enfermés aux tours de Foix (tous trois bénéficieront de l'amnistie du 4 brumaire an IV, et nous les retrouverons à Toulouse).

Jusqu'à l'insurrection royaliste du 13 Vendémiaire à Paris (4 septembre 1795) où le général Bonaparte, avec ses canons, sauve la République,

s'instaure la "Terreur Blanche" laquelle d'après Louis Blanc "a dépassé en horreur les massacres de Septembre, les mitraillades de Lyon, les noyades de Carrier à Nantes". La majorité des historiens pensent que ce jugement est exagéré. Mais on doit aussi compter avec le voile pudique que la restauration de la monarchie, puis les majorités conservatrices et monarchistes ultérieures, ont jeté sur ces événements. Ce ne fut pas, comme sous la Terreur "rouge", vouée depuis Thermidor aux gémonies, qui à tout prendre ne dura que quelques mois, une épuration sur les arrières des armées patriotiques au combat, ou la répression d'une contre-révolution armée, liée aux armées étrangères, mais bien un long règlement de comptes sur près de deux ans, marqué d'assassinats individuels et de massacres.

Avec la loi du 20 Nivôse an III (10 janvier 95), rentrent une partie des émigrés, plus spécialement dans le Sud-Est de la France : la Terreur blanche y déferle. Par la loi du 3 Ventôse an III (21 février 95), due à Boissy D'Anglas, les prêtres réfractaires peuvent dans une certaine mesure revenir au plein jour. La loi du 5 Ventôse an 3 (23 février) de Merlin de Douai met en surveillance les Jacobins, accusés de "terrorisme", dans leur commune d'origine. Après l'échec des émeutes jacobines à Paris du 12 Germinal (1^{er} avril 95), les dits "terroristes" sont désarmés. Tous les émigrés rentrent en France, aristocrates et bourgeois, et ils récupèrent leurs biens.

Les arbres de la Liberté sont abattus, aux cris de "Vive le roi, vive la religion !". Les "Compagnies de Jehu" groupent les "muscadins", les "merveilleux", les "collets noirs". A Lyon, ce sont eux qui assassinent les "mathevons" à savoir les Jacobins. En Provence, se forment les "Compagnies du Soleil". Des listes noires, de gens à abattre, sont imprimées à Lausanne. A Lyon, du 4 mai au 24 juin, on massacre dans les prisons. On massacre aussi les prisonniers à Nîmes et à Aix-en-Provence, une ville-fief des royalistes. Les républicains de Toulon se révoltent, marchent sur Marseille, se heurtent aux "Compagnies du Soleil". 40 républicains meurent au combat, 47 sont exécutés. A Marseille, au fort Saint-Jean, on massacre les prisonniers (une centaine), ainsi qu'à Tarascon.

Les 1, 2 et 3 Prairial (20-22 mai 95), révolte jacobine à Paris ; les sans-culottes assiègent la Convention Thermidorienne. Ils sont battus par l'armée, et 30 mille républicains sont arrêtés dans l'ensemble du pays.

Prenant prétexte de la mort de Louis XVII au Temple, la **Vendée** se soulève à nouveau. Un débarquement avec l'aide des Anglais a lieu à Quiberon,

tandis qu'une tentative d'insurrection en liaison avec l'armée de Condé (dite "des princes") a lieu dans le **Jura** et à nouveau en **Vivarais**, dans le but de marcher de conserve sur Paris. Une armée républicaine commandée par Hoche parvient à battre les Vendéens (25 juin au 21 juillet). 748 insurgés furent fusillés, dont de nombreux officiers de marine de "La Royale". Dans une ultime tentative, le comte d'Artois (frère de Louis XVI et du comte de Provence, futur Louis XVIII) débarque à l'île d'Yeu tandis que les **Vendéens** attaquent à nouveau. Cela devait durer jusqu'en février-mars 1796 où Stofflet et Charette furent pris et exécutés.

Ces mouvements allaient de pair, courant 1795, avec une tentative de débauchage du général républicain (très tiède) Pichegru, dans laquelle on trouve encore et à nouveau un Toulousain, le comte de Montgaillard, né à Villefranche de Lauragais. Il avait fait ses études à l'École Royale militaire de Sorèze, près de la montagne Noire, qui recevait les boursiers du Roi, en compagnie du vicomte de Mac Carthy-Lévignac, officier à l'armée de Condé. Montgaillard, qui publiait à Neuchâtel de nombreux pamphlets royalistes, met en contact Pichegru et Condé (29 juin 95).

Louis XVIII donne son accord (19 juillet). Des entrevues entre agents des deux bords ont lieu, notamment le 20 août (cette affaire fut portée plus tard à la connaissance du Directoire par les papiers qui furent saisis sur le comte d'Antraigues, toujours lui, lors de son arrestation par Bonaparte avec l'armée d'Italie, en 1797, à Trieste : bizarrement, Bonaparte laissa d'Antraigues s'évader !).

Les échecs de Quiberon et du 13 Vendémiaire mirent fin à cette conjuration.

LA REACTION A L'ŒUVRE A BLAGNAC

Dans notre région, la Terreur Blanche fut loin d'atteindre les sommets provençaux. Les effets de la réaction thermidorienne n'en furent pas moins évidents, alors qu'un terrible hiver venait mettre la population à l'épreuve, avivant le mécontentement : 30 000 indigents sont recensés à Toulouse, les loups de la forêt de Bouconne viennent jusqu'à Lardenne et à Blagnac, où ils dévorent des moutons dans les prés communaux (le 18 janvier 1795, la ration de pain tombe à une demi-livre). La plupart des rues de Toulouse retrouvent leurs anciens noms, et le 7 février paraît le journal "l'Anti-terroriste". Le représentant en mission Laurence, succédant à Colombel qui tempérait la réaction, ouvre après l'échec des insurrec-

tions jacobines de Germinal une phase dure de la répression à l'encontre des révolutionnaires. Le nouvel échec des sans-culottes en Prairial, permet de désarmer et arrêter les terroristes toulousains, tel l'ancien maire Groussac (application du décret du 21 Germinal). Ils sont pourchassés par les "muscadins" de la jeunesse dorée. Les clubs sont fermés. Le 2 juin, le Département demande aux Communes d'intensifier la répression : les dénonciations affluent.

A Blagnac, les hommes de 93 sont insultés, menacés par les royalistes, qui les traitent de "brigands, pillards, terroristes, buveurs de sang". On cherche à attaquer dans leur honneur, en les accusant de concussion, les anciens officiers municipaux. Traduits devant le "Comité révolutionnaire de surveillance du canton de Blagnac", le 8 Pluviôse en 3, l'ancien maire Jean Hérisson et l'officier municipal Jean Miquel sont convaincus d'avoir gardé par devers eux un coupon d'étoffe. Miquel va chercher l'étoffe chez lui "dans une armoire, couverte d'une serviette attachée avec la même ficelle que quand on la lui avait remise, pour la garder jusqu'à ce qu'il serait requis de la rendre". Le comité, convaincu de sa bonne foi, prie Jean Miquel de conserver encore l'étoffe. Le citoyen Dabit, charpentier, accuse Jean Tirul, chef de l'atelier du Salpêtre (la récolte de salpêtre, pour faire de la poudre à canon, était une chose très importante, surveillée par les municipalités à la demande des autorités), d'avoir détourné 2 soliveaux et 400 clous de la chapelle Saint-Exupère. Le citoyen Bonnel témoigne de ce que Tirul se faisait faire une porte à l'atelier, par Jean Garric, et le citoyen Guillaume Laux confirme le fait. Las ! A l'audience publique, dénonciateur et témoins se rétractent et mettent en cause Cazeneuve, président du comité de surveillance, qui les a "forcés à dénoncer", et même écrit le texte de sa main, les intéressés ne sachant pas écrire.

Ainsi, si les nouveaux maîtres s'occupent à déconsidérer les anciens, ils rencontrent quand même dans le village la résistance jacobine. Preuve en est encore l'affaire de la fête pour l'anniversaire du 9 Thermidor : "On avait dressé sur la place de la Liberté, au centre du village, une estrade sur laquelle le buste du tyran devait être exposé à la vindicte publique, puis brisé. Mais au moment où la fête allait commencer, un groupe nombreux de citoyens déterminés se rue sur la place et enlève le buste, objet de la démonstration préparée. Une lutte violente s'engage entre les deux partis, et l'administration se voit forcée de renvoyer la fête et de faire évacuer la place, afin de rétablir l'ordre".

On voudra bien noter qu'à cette époque, la base arrière espagnole de la contre-révolution éprouva quelques ennuis, et peut-être verra-t'on là sa faiblesse relative dans notre région, par rapport à la Provence ; le roi Charles IV de Bourbon avait été victime d'une tentative d'empoisonnement par une tasse de chocolat. Il fit "vider" les étrangers au royaume et notamment les émigrés français, qui gagnèrent Genes et passèrent pour la plupart en Autriche, d'autres en Angleterre. Quelques-uns restèrent cachés en Espagne, au voisinage de la frontière, à Puycerda et au Val D'Aran, où nous les retrouverons, fomentant l'insurrection royaliste de l'an VII.

Cependant, la tentative royaliste à Paris du 13 Vendémiaire, bien que matée, effraya le Directoire, qui fit un brusque virage à gauche. Le 10 octobre 95, 5 jours après le 13 Vendémiaire, à la fin d'un procès longtemps retardé, les chefs jacobins ("terroristes toulousains") sont acquittés. L'"Anti-terroriste" est suspendu. En novembre, les élections municipales à Toulouse sont remportées par les Jacobins. Le club du même nom est réouvert.

Mais le jeu de bascule du Directoire entre la gauche et la droite va se poursuivre, au gré des événements...

Sera continué : suite et fin, avec le récit de l'insurrection royaliste de l'An VII, qui toucha Blagnac, dans le numéro suivant de la Revue.

La bibliographie sera donnée "in fine".

Henri-Robert Cazalé

COURRIER DES LECTEURS

Pourquoi dans l'article concernant la sage-femme (numéro 2 de la Revue) n'avoir parlé que de Paule Vergès ?

Des lecteurs

Réponse :

Tout d'abord le propos de cet article n'était pas de parler en détail des sages-femmes de Blagnac au XXème siècle.

L'évolution de la profession de sage-femme sera un bon sujet à traiter ultérieurement.

C'est vrai qu'avant Paule Vergès, Madame Marthe Vignaux née Moncla était installée à Blagnac, nous pouvons encore rencontrer quelques personnes qui l'ont connue. Mais elle est décédée très jeune le 23 novembre 1918 à 34 ans et n'a donc pas exercé bien longtemps dans notre cité : de 1910 à 1918.

En même temps que Paule Vergès, Madame Lucienne Perès née Malvos assistait les mères dans leur accouchement. Elle avait eu son diplôme de sage-femme en 1935, était d'une compétence remarquable et savait se faire épauler par des médecins éminents comme Paul Guilhem par exemple. C'est ce que des Blagnacaises appréciaient en ayant recours à elle : l'équipe médicale dont elle s'était entourée et qui pouvait intervenir en cas de besoin.

Il ne faut pas non plus oublier que des médecins-accoucheurs s'occupaient des femmes de Blagnac comme le Docteur Roques qui vit encore à Saint Martin du Touch. Il délivrait la mère et ne dédaignait pas de procéder aux premiers soins (y compris la toilette...) à donner au nouveau-né.

Nous savons tout cela et aussi combien tous ces personnages ont marqué profondément les habitants de Blagnac.

Mais, pour cette fois, nous avons parlé plus longuement de Paule Vergès car elle représente à nos yeux la sage-femme d'une période de transition.

Pour les autres, rendez-vous plus tard avec tous les détails nécessaires...

S. Béret

A propos de "Blagnac, proie des parlementaires", dans "Blagnac, Questions d'Histoire" n°2, page 23

Monsieur Lavigne, qui est une source inépuisable de renseignements sur l'histoire de notre Cité, dit page 122 de son ouvrage :

La phrase suivante contient une erreur. En effet, Messieurs Dumont père et fils, c'est-à-dire Charles et Gabriel, vendirent le nouveau château de Blagnac à Messire Alexandre Thomas Morent, Premier Président au Parlement de Toulouse, le 22 mai 1692, acte passé par devant Maître Géraud (A.D. 3E 4.272). Pour ce qui est du nouveau château de Blagnac, se référer à ce qui est dit ensuite page 16 du n°2 de "Blagnac, Questions d'Histoire". On relèvera au passage deux erreurs de date. C'est le 17 novembre 1674 que Raymond d'Aldéguier vend le château à Charles Dumont. L'acte a disparu du minutier de Maître Pierre Bouzeran et n'est connu que par une annexe de cet acte. Ensuite, c'est en 1692 et non 1702 que le château est cédé à Alexandre Thomas Morent.

Gabriel Dumont cède donc la baronnie en 1703 à Joseph d'Ysarny de Gargas, qui s'empresse de revendre le château de Pinot, faisant partie des biens vendus à Louis Emmanuel de Boyer Drudas, alors Conseiller au Parlement de Toulouse, le 23 septembre 1704. En 1717 les héritiers de Monsieur Joseph d'Ysarny de Gargas vendent à leur tour la baronnie à Jean et Claude Amieu. Elle restera dans cette famille jusqu'à la Révolution.

Une lectrice

Note de la rédaction :

Dans le souci d'établir autant que faire se peut la vérité historique, la rédaction invite ses lecteurs à lui adresser toute remarque justifiée tendant à rectifier les articles qui lui ont été soumis pour publication. Qu'ils en soient à l'avance remerciés, comme nous remercions les auteurs des premiers apports qui figurent au présent numéro.